



Séance du 16 juillet 2020



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accueil

comite-national-de-leau@developpement-durable.gouv.fr



Ouverture de la séance



Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2020



1- Bilan des assises de l'eau

Olivier THIBAULT

Directeur de l'eau et de la biodiversité



Quelques éléments de bilan des assises de l'eau

• Séquence 1 : 17 actions, 3 axes

- Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux
- Améliorer la qualité de service pour les français
- Renforcer la confiance et la solidarité

• Séquence 2 : 23 actions, 3 objectifs, 2 leviers

- Renforcer la protection des captages d'eau potable
- Économiser et partager l'eau par tous et pour tous
- Mobiliser pour une restauration écologique des milieux aquatiques de grande ampleur

	Séquence 1	Séquence 2
Démarrage	1	3
En cours	7	8
Avancé	2	10
Mise en œuvre	7	4

- Renforcer les moyens au service des collectivités pour agir
- Développer sur l'ensemble des territoires des outils de gestion de l'eau

LA MISE EN ŒUVRE DES



A TRAVERS 4 CHANTIERS

PROTÉGER

Renforcer la protection des captages prioritaires d'eau potable

Mettre en place les paiements pour services environnementaux

Restaurer les cours d'eau et préserver les plus sensibles

Mieux préserver les milieux humides et doubler leur superficie en aires protégées

Renforcer les solutions fondées sur la nature

ÉCONOMISER

Assurer le développement la tarification incitative et sociale de l'eau

Informar, communiquer et sensibiliser tous les publics

Elaborer et mettre en œuvre les projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE)

PARTAGER

Elaborer et mettre en œuvre les projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE)

Mieux repérer et réallouer volumes stockés non utilisés

Favoriser la réutilisation des eaux non conventionnelles

Améliorer la qualité des services aux usagers

Réduire les fuites d'eau dans les territoires ruraux

Instaurer la tarification sociale de l'eau

Améliorer les outils de gestion de l'eau

Instaurer une nouvelle politique d'innovation

Etendre les aqua-prêts



Bilan des assises de l'eau

PROTEGER

- Restauration des milieux aquatiques
- Paiements pour services environnementaux (PSE)
- Captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable



Protéger : par la restauration écologique des milieux



- Nouvelle **définition de l'obstacle à la continuité** écologique en liste 1 pour sécuriser la préservation des cours d'eau les plus sensibles (décret d'août 2019)
- **Simplification des travaux de restauration** des milieux aquatiques (décret nomenclature de juillet 2020)
- **L'Indicateur de kms** de cours d'eau restaurés est construit; il reste à compléter la bancarisation des données nationales et les outils de traitement
- **6 formations sur la restauration** de la continuité écologique sont disponibles dans les bassins pour une meilleure mise en œuvre du plan de priorisation



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

16/07/2020



Protéger : par la restauration écologique des milieux



- Lancement du projet de **banque nationale des inventaires de zones humides** et du projet de cartographie (livraison en 2024) ;
- Lancement d'un **plan tourbières** (finalisé cet automne) avec le pôle relais ;
- Événements de **communication autour du grand cycle**, malgré la covid 19:
 - logo,
 - grand colloque milieux aquatiques et urbanisme en novembre prochain;
 - premiers éléments établis d'une exposition photos/vidéos sur les eaux douces

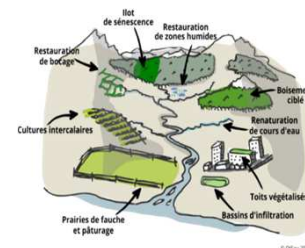


- **Retours d'expériences sur les Solutions Fondées sur la Nature (SFN):**

<https://www.oieau.fr/actualites/oieau/retrouvez-les-presentations-faites-lors-de-la-journee-technique-mesures-naturelles>

<https://uicn.fr/wp-content/uploads/2020/01/sfn-light-ok.pdf>

<https://www.astee.org/publications/la-rehabilitation-des-petites-rivieres-urbaines-retours-dexperiences-sur-des-projets-multi-benefices/>





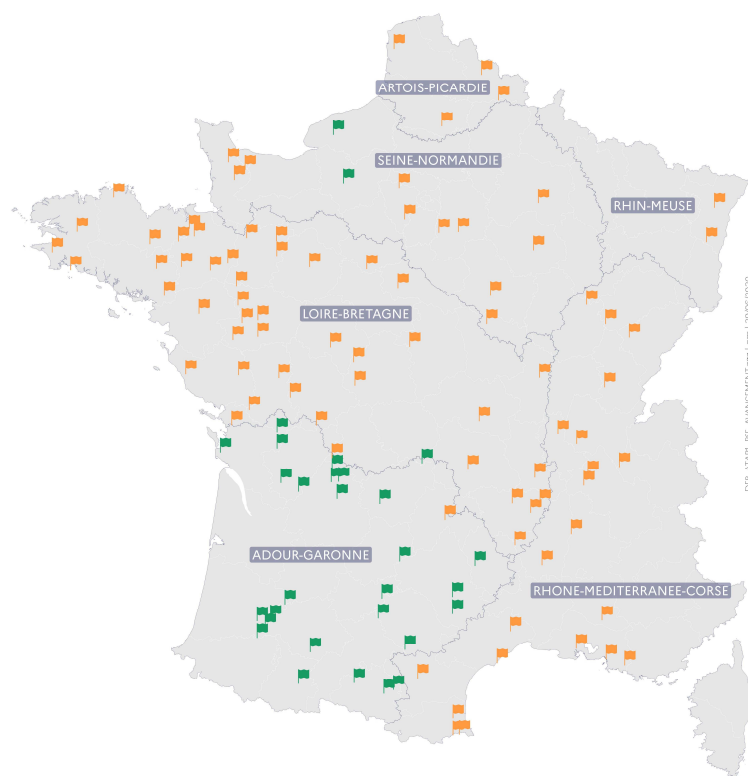
Protéger : Paiements pour services environnementaux

- Un dispositif expérimental approuvé par la Commission européenne le 18 février 2020
- 150 M€ financés par les Agences de l'eau dans le cadre de leurs XI^{èmes} programmes
- Un dispositif en cours sur plus de 110 territoires :
 - 30 territoires où des contrats ont pu être signés avec 900 agriculteurs,
 - 86 pressentis où le dispositif est en cours de déclinaison locale (adaptation fine aux enjeux environnementaux et agricoles du territoire)
- Des territoires sélectionnés très majoritairement pour leurs enjeux dans le domaine de l'eau (dont 53 concernent des captages d'eau potable), avec des co- bénéfices attendus pour la biodiversité.



Paiements pour services environnementaux Bilan

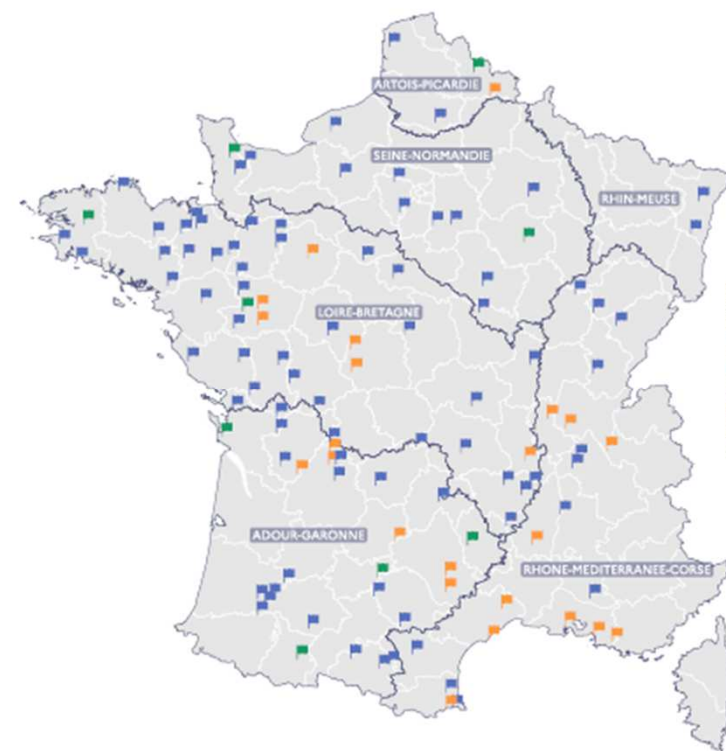
Territoires « Paiement pour Services Environnementaux » Etat d'avancement



- Dispositif PSE mis en application dans les exploitations
- Dispositif PSE en cours de préfiguration
- Limites des Agences de l'eau

Source : DGALN/DEB/ATAP1 d'après les données des Agences de l'eau
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

Territoires « Paiement pour Services Environnementaux » Enjeu environnemental principal



- Eau (captage, autre qualité de l'eau, érosion, ruissellement)
- Zones humides
- Biodiversité (haies, bocage, espèces et milieux naturels)
- Limites des Agences de l'eau

Source : DGALN/DEB/ATAP1 d'après les données des Agences de l'eau
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI



Protéger : captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable

- Action 1 : rendre le bloc communal compétent pour la protection de la ressource en eau des captages d'eau potable

Article L2224-7 du CGCT

« [...] Le service qui assure tout ou partie du prélèvement **peut contribuer** à la gestion et à la préservation de la ressource. **Un décret en Conseil d'Etat** précise les modalités d'application du présent alinéa. »

- Action 2 : renforcer les capacités des collectivités à agir par un droit de préemption pour les zones de captages d'eau potable

Article L. 218-1 du code de l'urbanisme

« A la demande de la commune ou du groupement de communes compétent [...] l'autorité administrative de l'Etat peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles sur un territoire délimité en tout ou partie dans l'aire d'alimentation de captages utilisés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Ce droit de préemption a pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau dans laquelle est effectué le prélèvement.

Calendrier décret :

- passage en MIE (8 juillet) puis avis du CNEN prévu le 23 juillet
- consultation du public (septembre)
- saisine du Conseil d'Etat fin septembre

Calendrier du projet de décret :

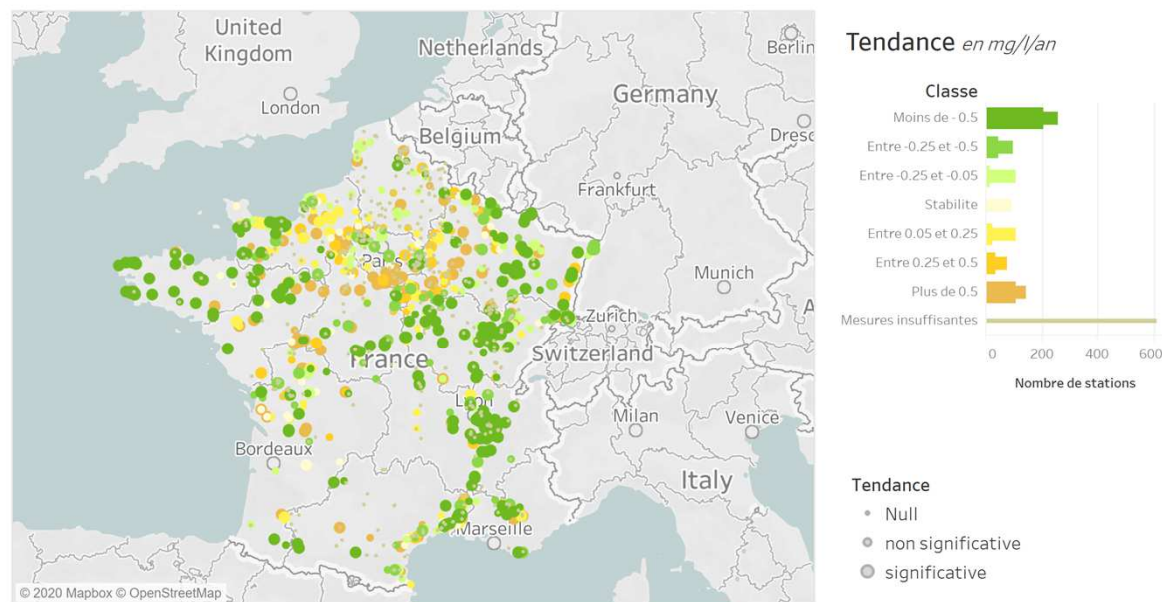
- Examen par le CNEN prévu le 23 juillet
- Consultation du public en cours
- Saisine du conseil d'Etat fin août



Protéger : captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable

- Instruction aux Préfets publiée le 5 février 2020
- 10% des captages prioritaires supplémentaires dotés d'un plan d'action depuis la fin des Assises
- 60 M€ d'aides des agences de l'eau engagés au 31/12/2019
- Etude du SDES sur l'amélioration de la qualité des eaux au niveau des captages prioritaires (présentation au prochain CCPQSPEA)

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines entre 2007 et 2018 des captages prioritaires



Captages prioritaires _ Evolution des nitrates
 Champ: France entière. Eaux souterraines. Méthode: Mann_Kendall
 Traitements: SDES, 2020. Sources: Système d'information sur l'eau, DGALN & SDES.



Protéger : captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable

EXEMPLE TERRITORIAL

Syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg
(Eure – Normandie)

Julie LEBOULANGER
Directrice technique

1

Le SERPN



- Régie: distribution et production d'eau potable
- Un territoire rural 97 communes
- 13 ouvrages de production
- 1 500 km de réseau

- 3 AAC prioritaires
- Des problèmes de qualité d'eau variés

[No₃⁻]



2

Quelle organisation ?

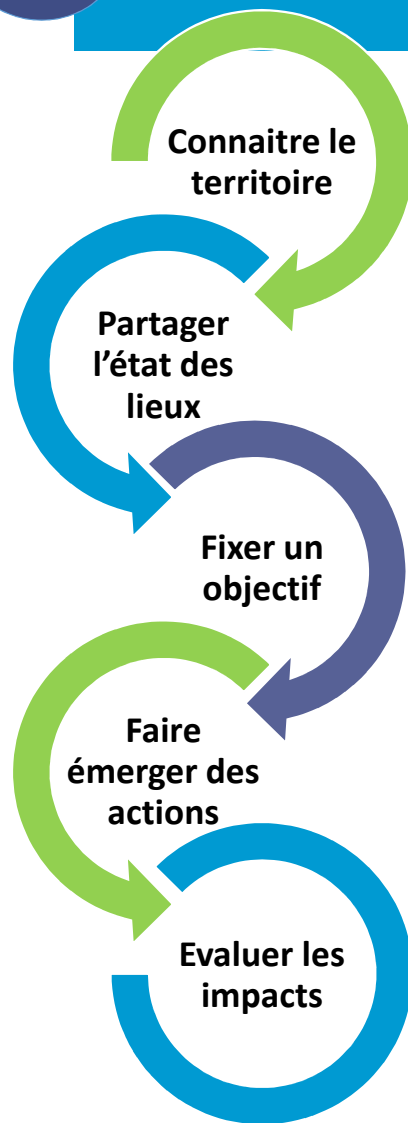


- 3 ETP 100% dédiés à la protection de le ressource:
 - Compétences techniques spécifiques
 - Proximité avec les acteurs du terrain



- Collaboration nécessaire entre collectivités
 - Mutualisation des couts
 - Transversalité des solutions
 - Limites hydrographiques dépassent les frontière administratives

Et des partenaires indispensables techniques, financiers et institutionnels



Quelle qualité d'eau ?
Comment fonctionne le système hydrologique ?
Qui sont mes interlocuteurs ?

Partager la connaissance est indispensable pour que les acteurs du territoire comprennent la nécessité du changement

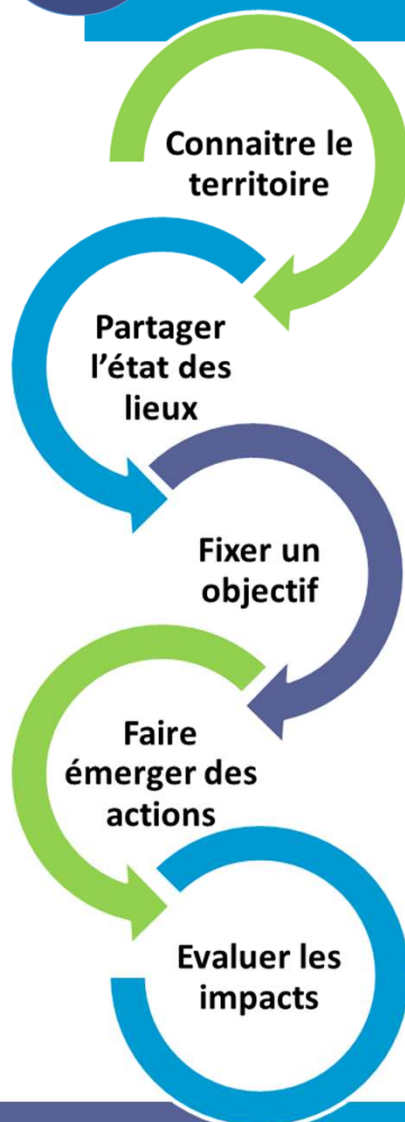
Réaliste et atteignable mais ambitieux !
Inscrit dans le temps

Stratégie « Bottom Up », les actions émergent du terrain.
On n'impose pas des pratiques, on responsabilise les acteurs sur l'atteinte d'un objectif commun.
L'accompagnement technique de l'animation est indispensable.

Importance du monitoring pour acter les échecs et les réussites.
Un programme d'action ne doit pas être figé.
On rend des comptes.

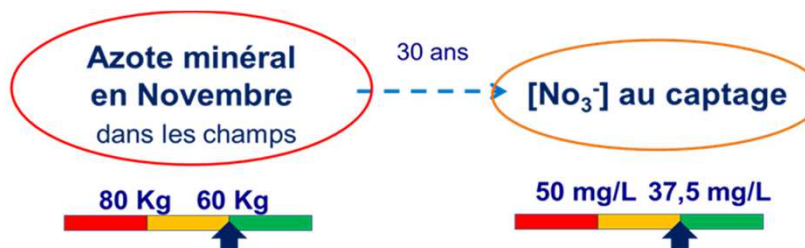
4

Exemple de mise en œuvre: AAC Tremblay Omonville



Taux de nitrate élevé autour de 48mg/L
Inertie du système 30 ans
Origine agricole

Modélisation -> traduction d'un objectif qualité d'eau en objectif agronomique **mesurable au champ**



Quelles sont les pratiques agricoles déterminantes pour que cette quantité d'azote ne soit pas dépassée ?
Création d'un tableau de bord de suivi qui décline l'objectif principal en objectif par cultures

Mesure de reliquat dans les parcelles et mise à jour du tableau de bord
Point individuel et collectif tous les ans avec les agriculteurs

4

Exemple de mise en œuvre: AAC Tremblay Omonville



Comment impliquer davantage les agriculteurs ?

Réflexion sur un système de paiements pour services environnementaux
basé sur l'atteinte de résultat (respect de l'objectif)



Test en 2019: 64% des surfaces agricoles engagées dans la démarche
dont 70% ont atteint l'objectif



<https://www.serp.n.com/>

Pour plus d'informations:

SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG



www.serp.n.fr

Julie Leboulenger
Directrice Technique

62, Voie Romaine 27370 Le Thuit de l'Oison
Ligne directe: 02.35.77.87.99 - Mobile: 06.46.47.79.43
Standard: 02.35.77.43.02 - Fax: 02.35.77.40.92





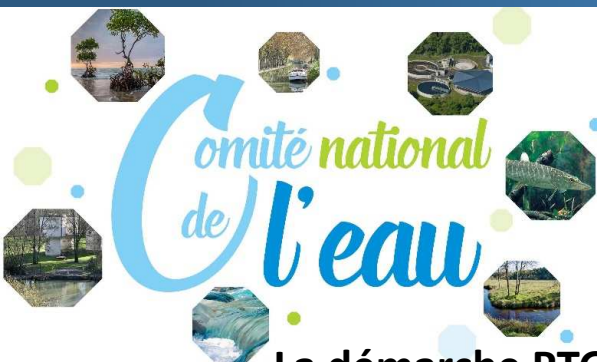
Echanges



Bilan des assises de l'eau

PARTAGER et ECONOMISER

- PTGE
- Mobilisation des collectivités territoriales et lutte contre les fuites
- Réutilisation des eaux non conventionnelles



Partager et économiser : en promouvant les PTGE

La démarche PTGE

- Réalise un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels et futurs des divers usages : anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;
- Acter d'un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes par des un programme d'actions : économies, substitutions, SFN dans une logique de sobriété ;
- Consolider les études économiques et financières garantes de la démarche ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du PTGE.

Le rôle du préfet dans la mise en œuvre des PTGE

- Définir les territoires dans lesquelles la conduite du PTGE doit être encouragée ;
- Garant de la bonne gouvernance et du déroulé de la démarche (calendrier, études, articulation avec le SAGE et le SDAGE) ;
- Valide le diagnostic, ainsi que le programme, notamment la cohérence des volumes du projet ;
- Il accompagne le maître d'ouvrage, pour faciliter la recherche de financement dans les règles des programmes d'intervention



Partager et économiser: en promouvant les PTGE

Etat d'avancement

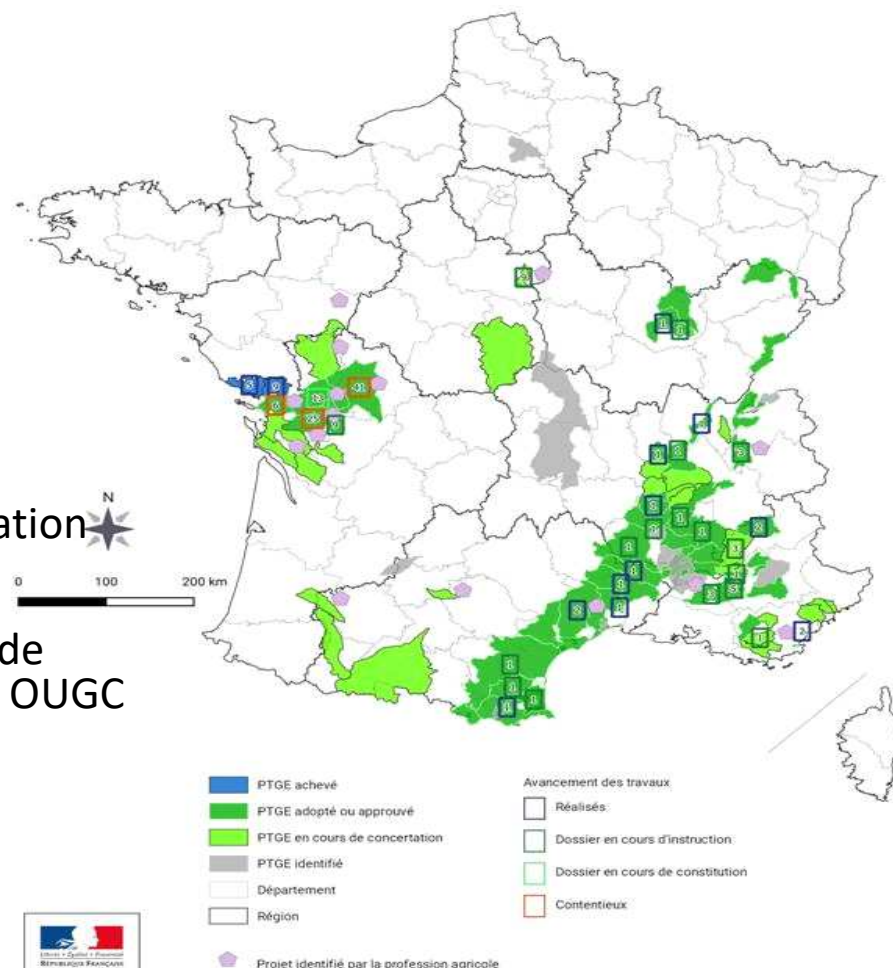
- 60 projets de territoire adoptés
- 25 en cours de concertation / 16 identifiés
- 156 ouvrages de stockage / transfert

Contentieux :

21 retenues sur 34 (bassin LB)
 41 retenues sur 60 en projet (bassin AG)
 Dont 14 ont fait l'objet d'une annulation d'autorisation

+

6 contentieux sur les autorisations pluriannuelles de prélèvement délivrées à des structures collectives OUGC
 Cogesteau / Seudre / Marais-Poitevin
 Boutonne / Charente aval / Adour
 + Clain (contentieux PAR)





Partager et économiser : en promouvant les PTGE

Le GT PTGE : issu du CNE réunissant les trois bassins les plus concernées (RMC, LB et AG) + APCA, FNE, collectivités territoriales (FNCCR, ANEB), experts (BRGM, OFB, DDT et DGPE).

Objectif: Limiter les blocages actuellement constatés sur le terrain et accélérer

Mandat :

- Evolutions réglementaires relatives à la sécurisation des AUP
- Examen de dossiers territoriaux à enjeux signalés par les préfets et/ou les territoires
- Avis portant sur la méthodologie de dimensionnement des besoins en eau et sur le cadre méthodologique de détermination de volumes
- Identification de territoires propices à la mise en œuvre de nouveaux projets post-instruction PTGE



Partager et Economiser : en mobilisant les collectivités territoriales

- Lancement en juillet du club de bonnes pratiques par la FNCCR et présidence Hervé Paul ;
- Création de la tarification incitative par l'article 15 de la loi du 27/12/2019
- Obligation d'introduction de la récupération d'eau de pluies pour les constructions neuve à compter de 2023 inscrite dans la loi anti-Gaspi
- Campagne de communication Cieau sur 2020/2021



Partager et Economiser : en améliorant la réutilisation des eaux non conventionnelles

- Réalisation d'un état des lieux complet et publication de la **fiche panorama** de la réutilisation des eaux usées traitées par le CEREMA (<https://www.cerema.fr/fr/actualites/premier-panorama-reutilisation-eaux-usees-traitees-france>) :
 - 70 projets solides et répartis sur l'ensemble du territoire dont 58 en arrosage et irrigation ;
 - 19 000 m³/jour
- Ambition issue des assises des l'eau :
 - **Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** – article 69
 - **Décret d'application** du II de l'article 69 de la loi AGECL en cours de rédaction
 - Mise en place d'un **groupe national de travail** sur la réutilisation des eaux non conventionnelles hébergé par l'ASTEE;
 - Lancement des **appels à projets** des agences de l'eau ;
- Mais il faudra être à la hauteur des enjeux sanitaires



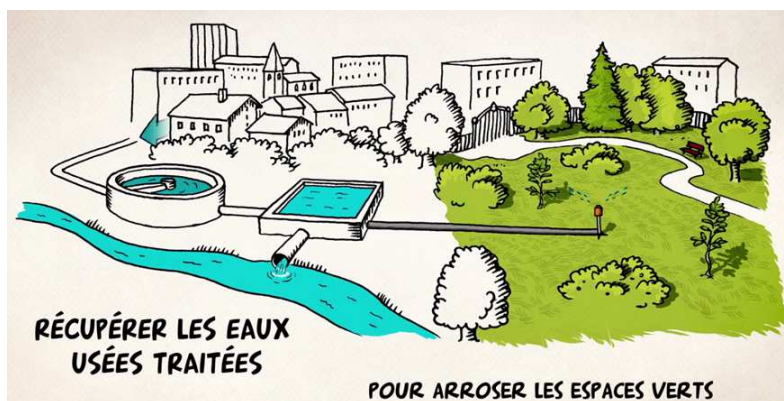
Partager et économiser : en améliorant la réutilisation des eaux non conventionnelles

Objectif triplement de leur utilisation d'ici 2025
L'appui des agences de l'eau



Katy POJER
Cheffe de projet Agence de l'eau RMC

Dès 2015 – un appel à projets innovants sur les EUT sur les bassins RM&C



44 projets financés
12,7 M€ d'aides

Des REX

https://www.eaurmc.fr/jcms/gbr_5509/fr/me_diatheque?cids=&cids=&cids=dma_6323&cids=&cids=&text=&OK=Rechercher



LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

16/07/2020



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Dès 2015 – un appel à projets innovants sur les EUT sur les bassins RM&C



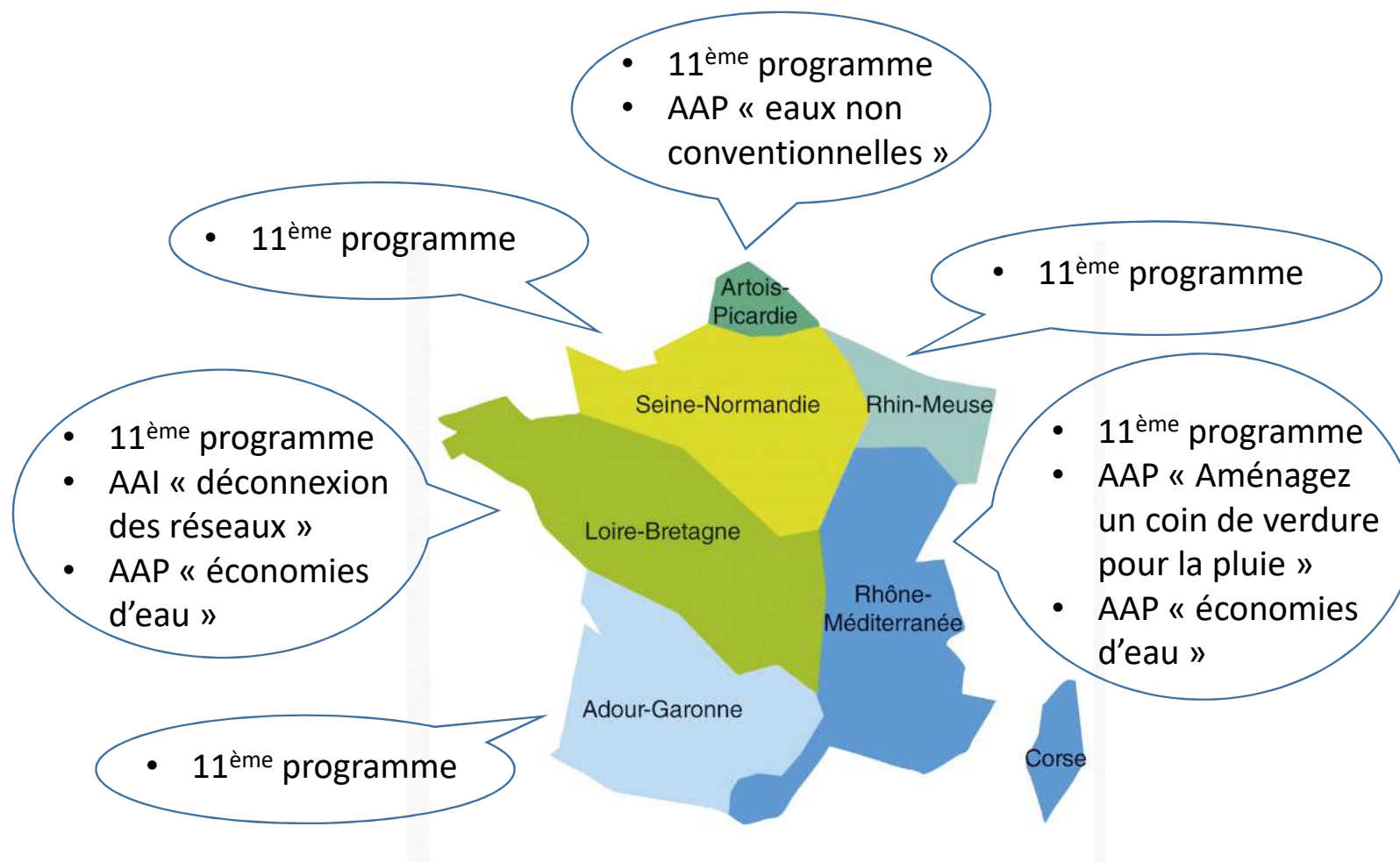
11 projets particulièrement innovants

- pilotes pour des usages « non réglementés » (nettoyage de voirie ...) mais des autorisations parfois difficiles à obtenir
- pilotes pour approfondir les connaissances sur les traitements et les dispositifs d'irrigation
- études sociologiques



Plateforme expérimentale à St-Martin-de-Castillon (source : SCP)

11^{èmes} programmes 2019-2024 des aides incitatives dans chaque bassin



11^{èmes} programmes 2019-2024 des aides incitatives dans chaque bassin



En cohérence avec les objectifs des agences :

- préservation de la ressource en eau/substitution
- prévention des pollutions



11^{èmes} programmes 2019-2024 des aides incitatives dans chaque bassin



Pour :

- des **études** ou des **travaux** opérationnels
- de l'acquisition de **connaissances/R&D**

A des taux incitatifs :

- de **40% à 80% de subvention**



**APPEL À PROJETS POUR L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
VIA LES ÉCONOMIES D'EAU CONSOMMÉE**



2019/mi-2020 : des projets exemplaires



INRAE (34) – Projet Réguleaux : Réglementer les eaux usées traitées : pratiques et connaissances

65 325 € d'aides – taux d'aides 50%

Montant du projet : 130 650 €

- dimension **sociologique** : perception, pratiques, peurs - intègre les craintes liées au covid19
- **connaissances/controverses** : discours et arguments



2019/mi-2020 : des projets exemplaires



Communauté d'Agglomération de Lens Lievin (62) – projet CIR'CALL

171 920 € d'aides – taux d'aides 70%

Montant du projet : 245 600 €

- Analyse territoriale des sources d'eaux non conventionnelles et des usages potentiels de valorisation de ces ressources
- Evaluation ciblée du potentiel de réutilisation de l'eau sur 5 sites sélectionnés
- Création d'une communauté dynamique d'acteurs de l'économie circulaire

2019/mi-2020 : des projets exemplaires



Caserne Reuilly (75)

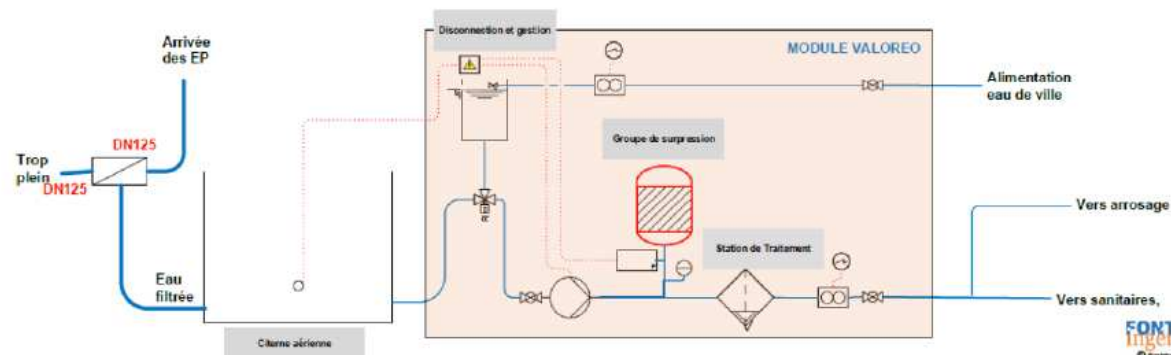
21 601 € d'aides – taux d'aides 80%

Montant des travaux : 25 120 €



Cuve de stockage de 16 m³ pour alimenter les sanitaires de 130 logements

Principe :



2019/mi-2020 : des projets exemplaires



Montrevault-sur-Evre (49) – accompagner les particuliers dans la récupération et la réutilisation de leurs eaux pluviales

37 000 € d'aides pour l'accompagnement individuel des particuliers

Taux d'aides 50%





Echanges



Bilan des assises de l'eau

AMELIORER LA QUALITE DES SERVICES AUX USAGERS

- Diverses actions
- Tarification sociale de l'eau – Cadrage national
- Témoignage de Grenoble Alpes Métropole



SERVICES AUX USAGERS : diverses actions réalisées

- Préfiguration d'un centre de ressources « gestion des eaux pluviales » par le CEREMA ;
- Lancement du GT de refonte de SISPEA – rendu pour fin 2020 ;
- Contrat de filière signé le 31/01/2019 et 5 projets retenus au titre du PIA pour 2,14 Meuros
- Elargissement de l'assistance technique des CD aux EPCI par décret du 14/06/2019
- Lutte contre les fuites :
 - 47 M€ pour les diagnostics patrimoniaux (600 CT)
 - 240 M€ pour 1449 CT investis sur les réseaux



Services aux usagers : Tarification sociale de l'eau : cadre national

Suite à l'expérimentation loi « Brottes » de 2013

2018 : 1^{ère} séquence des Assises de l'eau → **mesure 17, ouverture de la tarification sociale de l'eau**

2019 : loi n° 2019-1461 du 28 décembre 2019 dite « engagement et proximité » → **ouverture des mesures sociales en faveur de l'accès à l'eau**

- Prise en compte de la composition ou des revenus du foyer
- Attribution d'une aide fléchée ou non
- Accompagnement et mesures favorisant les économies d'eau
- Mobilisation du budget général jusqu'à 2%
- Participation au FSL jusqu'à 2%



Services aux usagers : Tarification sociale de l'eau : cadre national

Bilan du dispositif d'accès social à l'eau Grenoble-Alpes Métropole



Christophe MAYO USSIER

Vice-président en charge de l'eau de Grenoble Alpes Métropole

Nicolas PERRIN

Directeur adjoint de la régie de l'eau potable de Grenoble Alpes Métropole



Introduction

► La Loi « Brottes » du 15 avril 2013 :

Elle rend possible une expérimentation pour les collectivités.

Objet :

- *favoriser l'accès à l'eau pour tous ;*
- *mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau.*

► Délibération du 19 novembre 2014 :

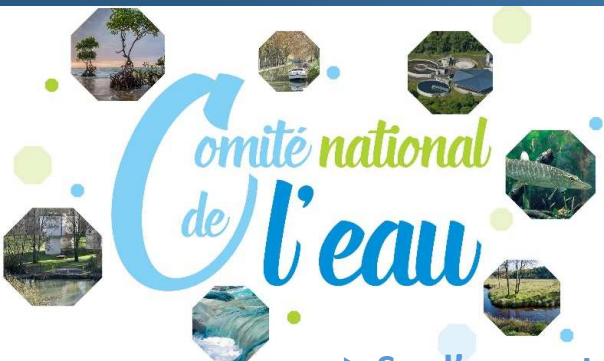
Adoption à l'unanimité la candidature de Grenoble-Alpes Métropole à l'expérimentation.

► Décret du 14 Avril 2015 :

- Autorisation donnée à Grenoble-Alpes Métropole de participer à cette expérimentation.
- Lancement d'une étude de faisabilité sur le territoire métropolitain.

Objectif : déterminer le dispositif :

- *adapté aux besoins de la population,*
- *sans être trop complexe dans sa mise en œuvre,*
- *avec une enveloppe budgétaire restreinte.*



Etat des lieux

→ Sur l'eau potable

- 49 communes ont transféré la compétence à la Métropole au 1^{er} janvier 2015 ;
- 47 tarifs différents de l'eau sur le territoire avec grande disparité (coefficient de 1 à 4).

→ Sur l'assainissement

Service harmonisé et géré en régie intercommunale depuis 2000 ;
Un seul tarif de 1,29 € TTC le m³ hors taxes Agence de l'eau.

- ## → Un constat
- sur la Métropole, l'eau est peu cher du fait d'une gestion des services majoritairement en régie ± du fait du contexte local spécifique (peu de traitement voir pas de traitement pour ressources majeures peu d'énergie de distribution du fait de la topographie avec ressources gravitaires majoritaires) : 3,25 € TTC en 2019

→ 170 000 abonnés

- En moyenne 70% des usagers disposent d'un compteur individualisé, mais sur les zones denses urbaines, le taux d'individualisation peut descendre à 50%.



Différentes « solutions »

- ➔ Renforcer les dispositifs **d'accès à l'eau** des plus démunis :
Discussions en cours avec l'association Point Eau pour leur verser une subvention leur permettant d'acquérir un nouveau local pour accueillir davantage de personnes ayant des difficultés d'accès à l'eau.
- ➔ Des **actions préventives** : aider à maîtriser les consommations d'eau :
 - Proposer aux ménages en situation de précarité un diagnostic gratuit de leurs installations d'eau et de leurs usages pour les aider à mieux maîtriser leur consommation ;
 - 27 dossiers par an en moyenne
- ➔ Des **aides curatives** en cas d'impayés (généralisation du FSL)
- ➔ Une **allocation eau** versée aux ménages précaires.



Définir la « précarité » en eau

- Versement d'une allocation eau aux ménages précaires dont la facture d'eau dépasse 3 % des ressources du ménage
- Le mécanisme basé sur la composition du ménage, ses revenus mais aussi sur le prix de l'eau par commune

→ **Le seuil des 3%** ? Ou un autre critère ?

- Rapport du PNUD de 2006 ;
- Proposition de loi de 2012 ;
- Préconisation OBUSASS (association consommateurs d'île de France).

→ **Quelles ressources ?**

- **Revenu + minima sociaux (RSA) ;**

→ **Quels volumes de consommation ?**

- **45 m³ pour la première, 40 m³ pour la 2^{ème} et 35 m³ pour les suivantes.**

→ **Quelle part de la facture ?**

- **Eau, assainissement, redevance d'agence et TVA.**



Services aux usagers : Tarification sociale de l'eau : cadre national

Bilan du dispositif d'accès social à l'eau :
L'attribution d'aides « non fléchées »
via la CAF Grenoble-Alpes Métropole

L'AIDE FINANCIÈRE AUX MÉNAGES

MODE D'EMPLOI

16/07/2020



QUELLE EST LA PROCÉDURE?

- ➔ Pas de démarche particulière pour les usagers ;
- ➔ La métropole fournit à la CAF les factures types par taille de ménage et par commune ;
- ➔ La CAF injecte les paramètres dans **un calculateur qui traite l'ensemble des allocataires CAF** et fait ressortir la liste des précaires en eau et le montant d'aide à allouer à chaque bénéficiaire :
 - La Métro valide le montant global ;
 - La CAF génère un fichier : allocataire / IBAN / montant.
- ➔ Un courrier de la Métropole en septembre pour prévenir les bénéficiaires du versement de l'aide à compter de décembre ;
- ➔ Aide versée directement par virement bancaire par la SPL EDGA.
- ➔ 9 300 virements mais 135 virements rejetés (personnes décédées, RIB non valide) et 2 bénéficiaires ont refusé le versement de l'aide



QUI VA PAYER ?

➔ coût de 500 000 €/an, **soit 1% des budgets eau et assainissement.**

- sans hausse du prix de l'eau.
- Aide moyenne de 55 € pour 9 132 allocataires

➔ **Coût de gestion très limité !**

- 2 jours/an de suivi ;
- la génération de fichier par la CAF est simple et peu coûteuse (convention 2 K€/an) ;
- virement bancaire assuré par la SPL (10 K) ;
- le déploiement et le suivi de la tarification sociale dont courrier (15 K€).

○ **financé pour**

- 33 % par le budget de la Métropole ;
- 66% par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ;



Points forts et questionnement

→ Verser l'aide directement sur la facture ?

- 80 % des précaires paient leur eau donc aide préventive
- permet de croiser avec les usagers en impayé avant de verser l'aide.
- (permet de plafonner l'impact de la hausse du prix de l'eau pour les ménages les plus fragiles qui entrent dans le dispositif)

→ Les tarifs et les allocataires changent :

certain allocataires N ne le sont plus en N+1 ce qui génère des questionnements...

- **Avantage :** les tarifs peuvent « augmenter » sans pénaliser les plus modestes → marge de manœuvre pour la convergence

- **Solution préventive vise des non abonnés et des abonnés précaires mais qui paient leur facture,** et que donc l'effet attendu sur les impayés est assez limité (sachant que les impayés sont qu'à 30% « sociaux ». Le reste ce sont les pro, les syndic et les déménagements).



Bilan des assises de l'eau

DISPOSITIONS FINANCIERES

- Aquaprêt de la CDC – Bilan
- Exemples de projets financés par les agences de l'eau : petit et grand cycle, chantier de réseaux

Pierre LAURENT
Banque des territoires

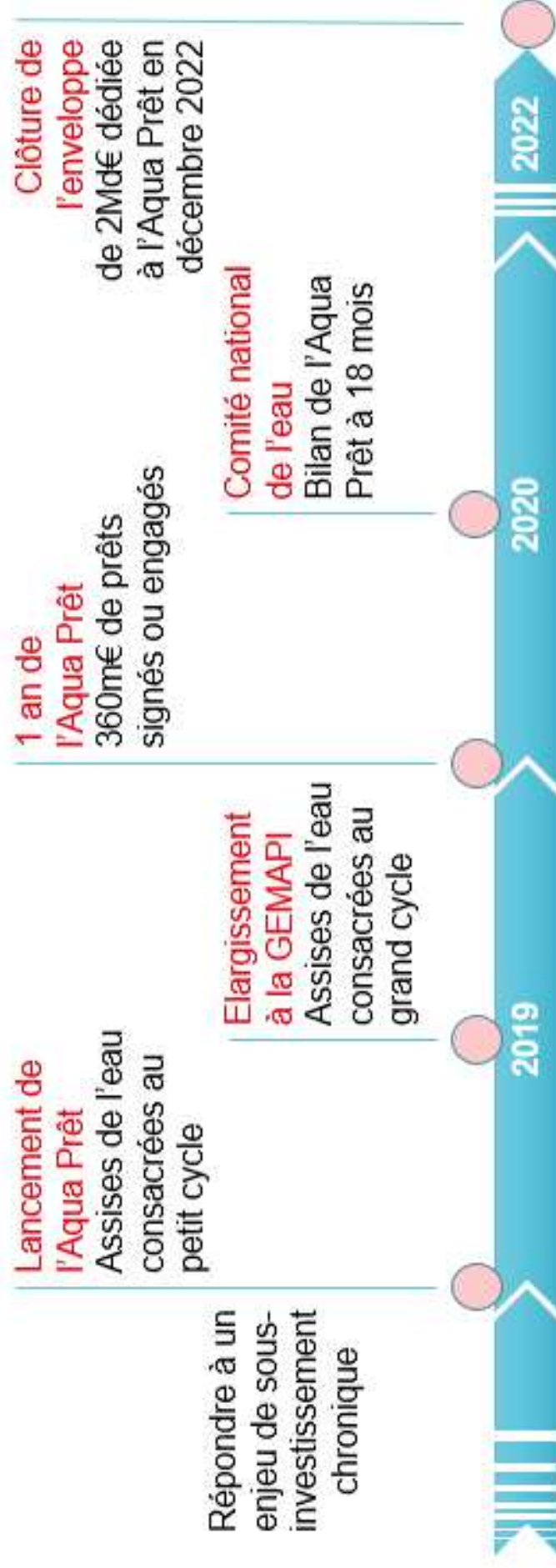
Bilan de l'Aqua Prêt au 30 juin 2020

Comité National de l'Eau - 16 juillet 2020

À la source de l'Aqua Prêt

Accélérer l'investissement dans les infrastructures de long terme

L'Aqua Prêt est une enveloppe de 2Md€ ouverte sur trois ans (2019-2022) pour accélérer l'investissement dans les infrastructures d'eau et impulser les bonnes pratiques.



Intervenir sur les deux cycles de l'eau

L'Aqua Prêt finance les infrastructures de long terme et les subventions aux projets éligibles

Infrastructures de long terme et subventions aux projets éligibles du petit cycle de l'eau



Eau
potable



Eau usée



Infrastructures de long terme et subventions aux projets éligibles du grand cycle de l'eau



Eau
pluviale



GEMAPI



© Agence française pour la biodiversité / Réalisation Matthieu Nivresse (d'après OIEau), 2018

Conditions de mise en œuvre

Un double enjeu : financer et favoriser les bonnes pratiques

Financement des
infrastructures de long terme

Enveloppe de
2Md€
ouverte jusqu'au 31
décembre 2022

Sur ressources

 Livret A

 BEI

Inscrites dans une démarche vertueuse

Stratégie
patrimoniale



PPI, Diag...

Bonnes
pratiques



Sispea, Astee...

Partenariats



Agences
de l'eau...

Aux conditions du Livret A

Maturités

25 à 40 ans
en cohérence avec
les objets financés

60 ans
max. sur les
infra. de
réseaux

Au taux de
TLA
+0,75%
Au 1^{er} juillet

Aux conditions BEI

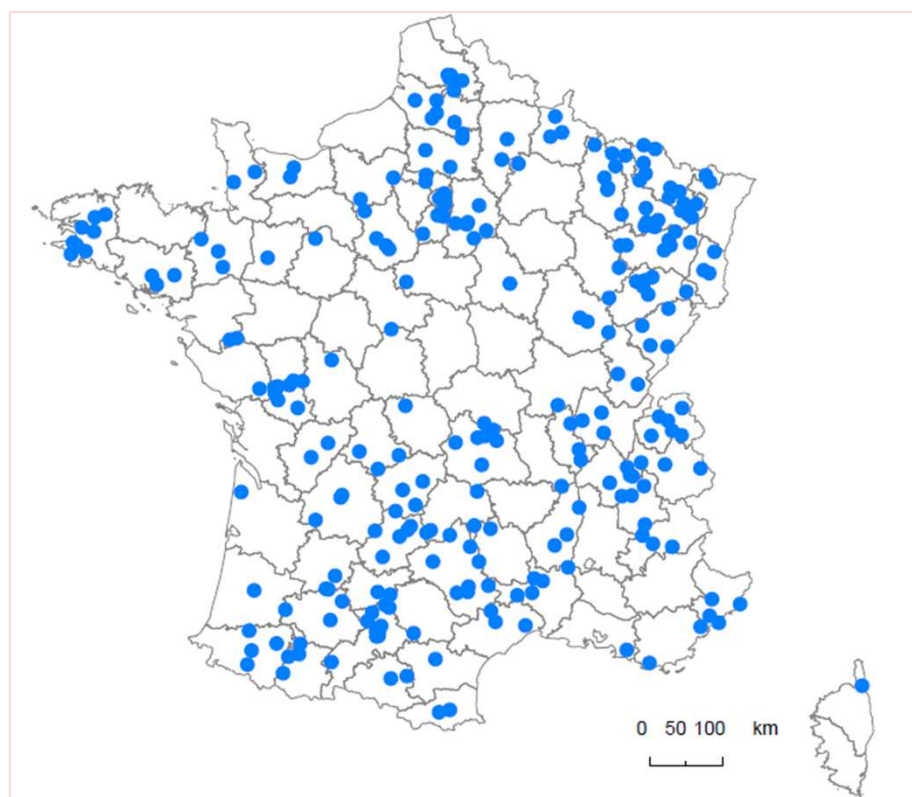
Maturités

15, 20 ou 25 ans
en cohérence avec les objets
financés

À
Taux Fixe
Actualisé
chaque mois

L'encours de prêts

Une intervention répartie sur tout le territoire national



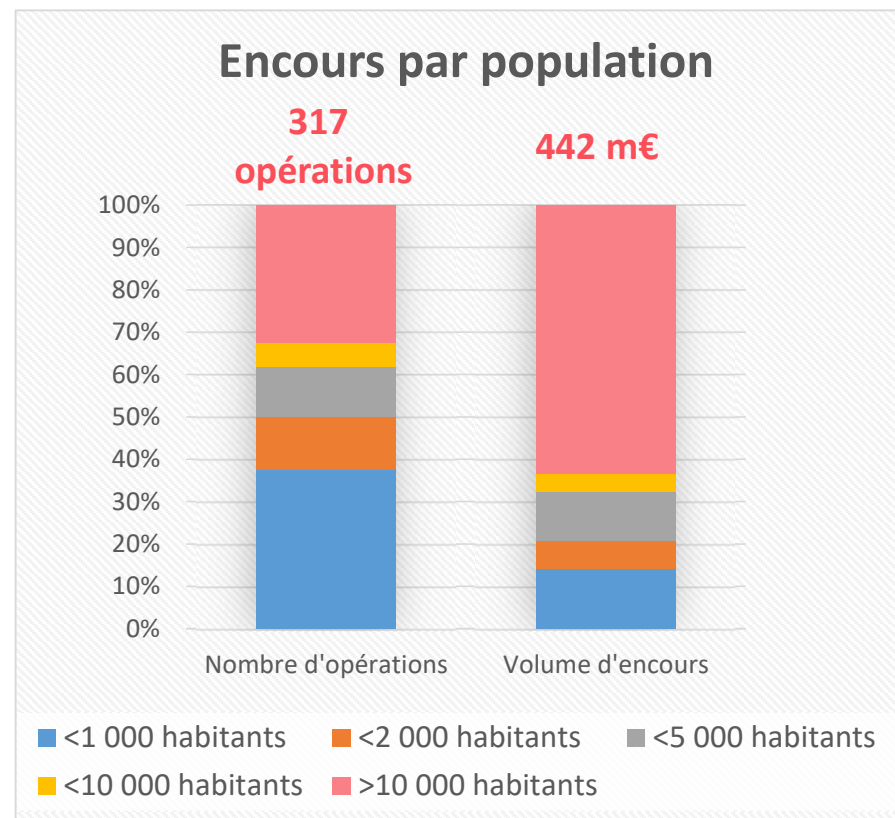
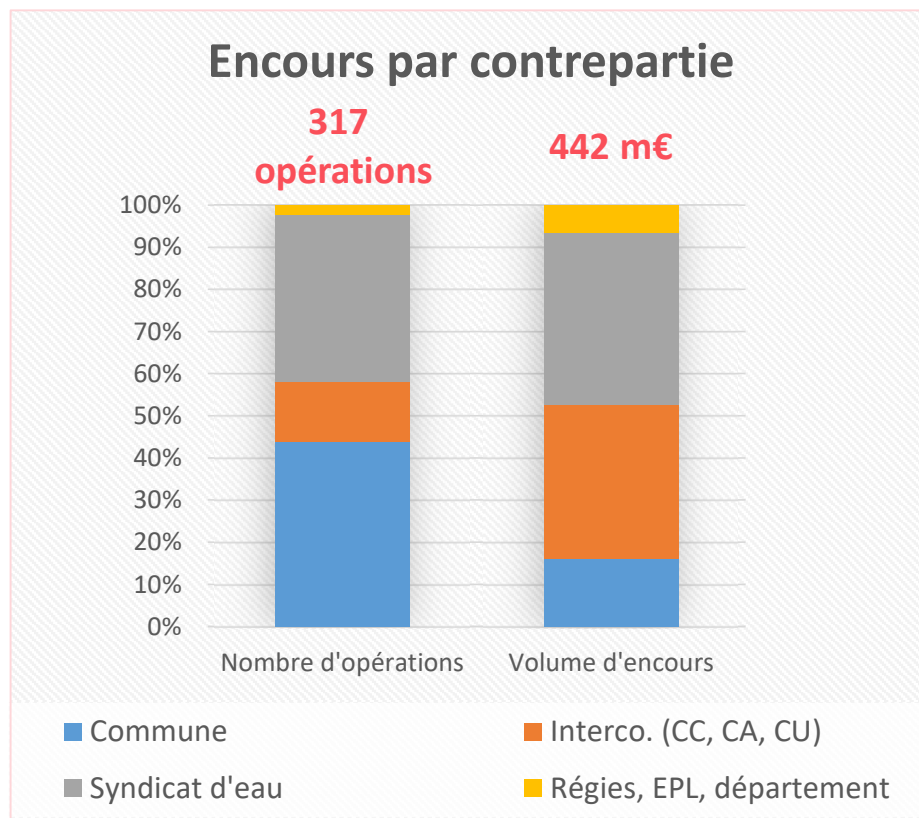
Dans un certain nombre de cas, le code INSEE de la commune liée à l'Aqua Prêt n'a pas pu être récupéré. Dans ce cas de figure, le point correspondant à l'Aqua Prêt est situé à l'emplacement du chef-lieu du département dans lequel le prêt a été souscrit.

Seuls les territoires d'Outre-Mer où des Aqua Prêts ont été souscrits apparaissent sur la carte.

Présentation des montants engagés et signés au 26/06/20

L'encours de prêts

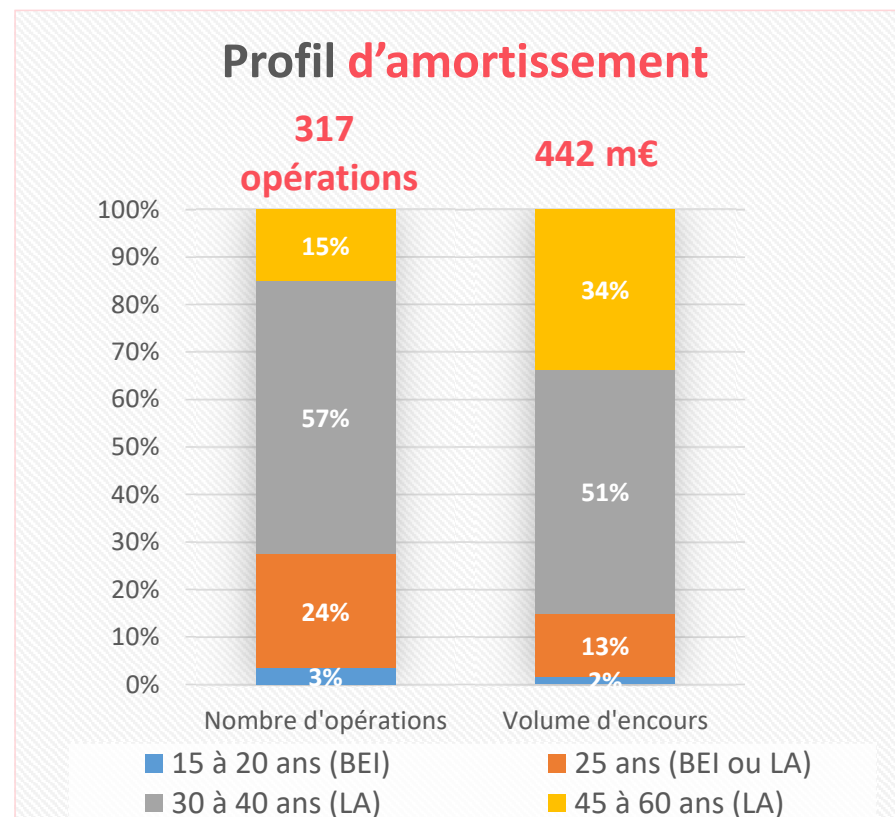
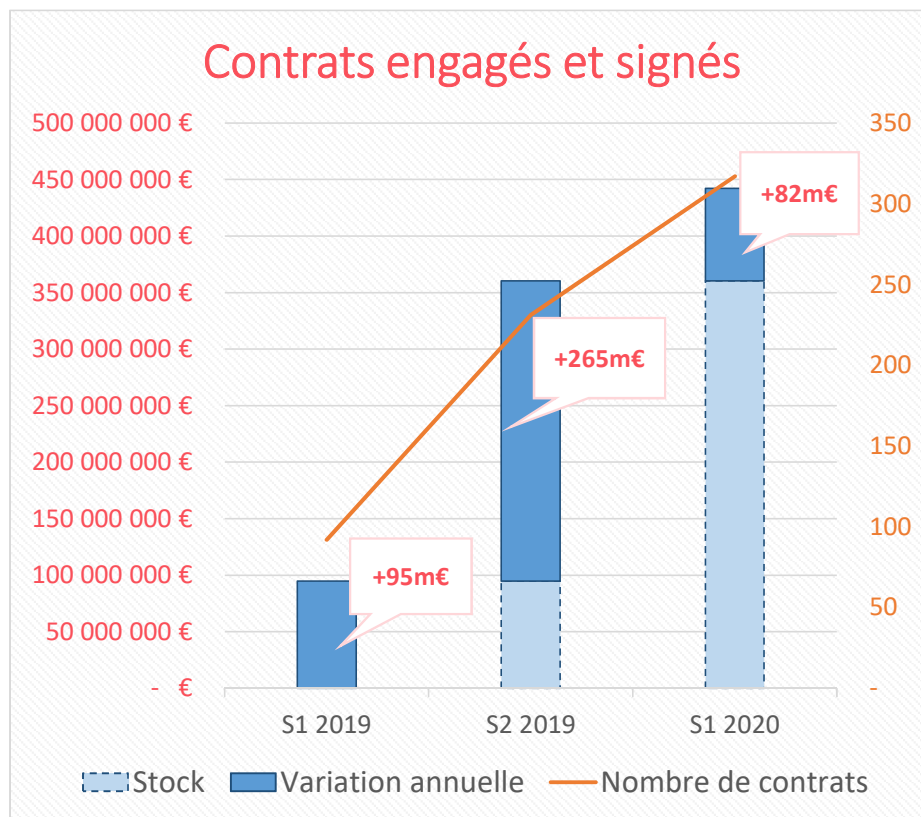
Un portefeuille fortement concentré sur les petits territoires



Présentation des montants engagés et signés au 30/06/20

L'encours de prêts

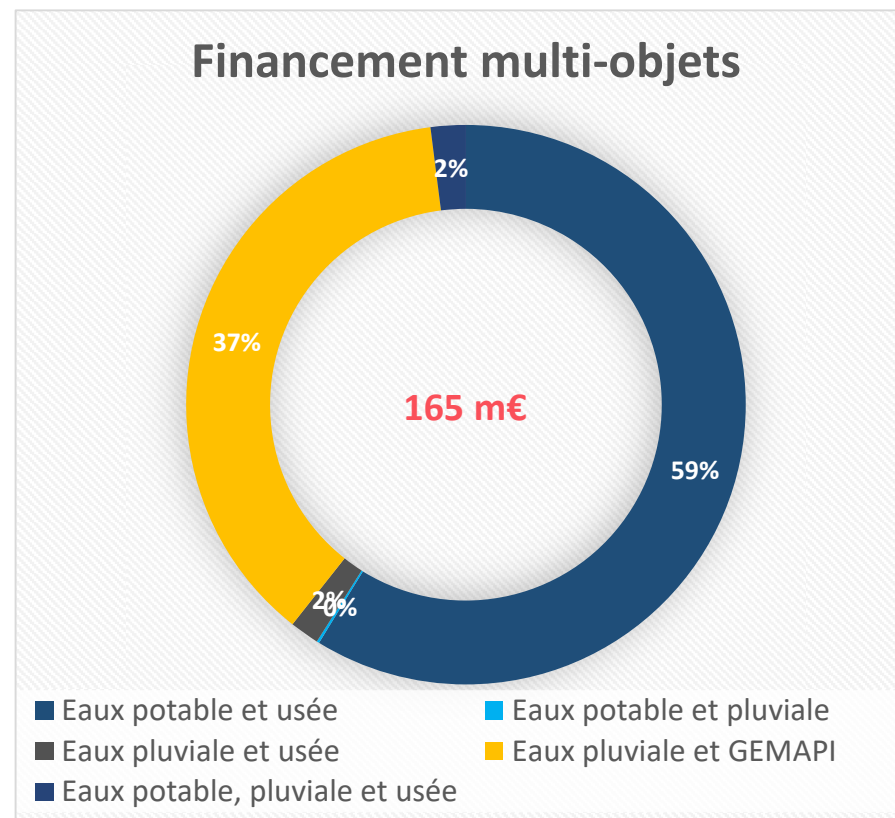
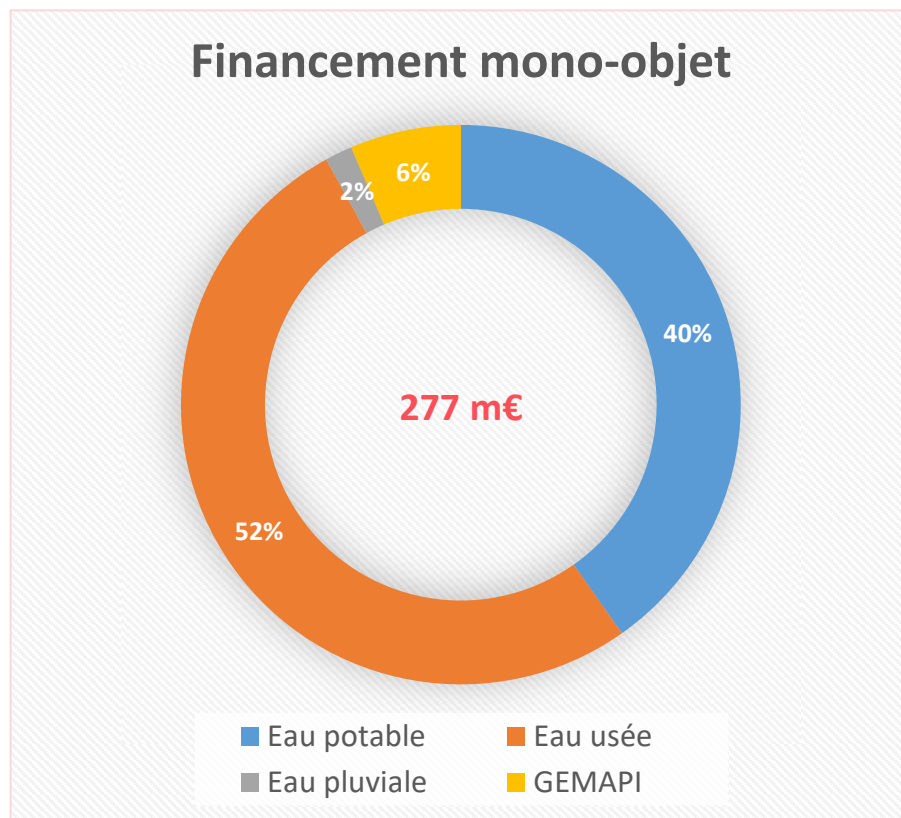
Une dynamique forte, portée par des maturités à très long terme



Présentation des montants engagés et signés au 30/06/20

L'encours de prêts

Le financement multi-objets permet d'accélérer l'investissement sur l'eau pluviale et la GEMAPI



Présentation des montants engagés et signés au 30/06/20



Dispositions financières : Projets engagés par les agences de l'eau dans le cadre des Assises de l'eau

- Désimperméabilisation d'un écoquartier à Chambéry
- PGRE de l'Aude

Laurent ROY

Directeur général de l'agence de l'eau RMC



Comité National de l'Eau
16 juillet 2020

Mise en œuvre des Assises de l'Eau

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse
Laurent Roy, Directeur Général

Éléments de synthèse (1/2)

Quelques indicateurs de réalisation des Assises (de début 2019 à mi-2020) :

- Renouvellement/réhabilitation en ZRR : 64 M€ (430 opérations)
- Contrats de progrès : 41 M€ (170 opérations)
- Autres investissements dont pluvial : 55 M€ (240 opérations)
- Captages prioritaires : 204 plans d'action engagés (sur 269)
- 58 PGRE adoptés et 42 M€ d'aides Agence engagées sur ces territoires
- Restauration morphologique des cours d'eau : 84 M€
- Agriculture biologique : 48 M€

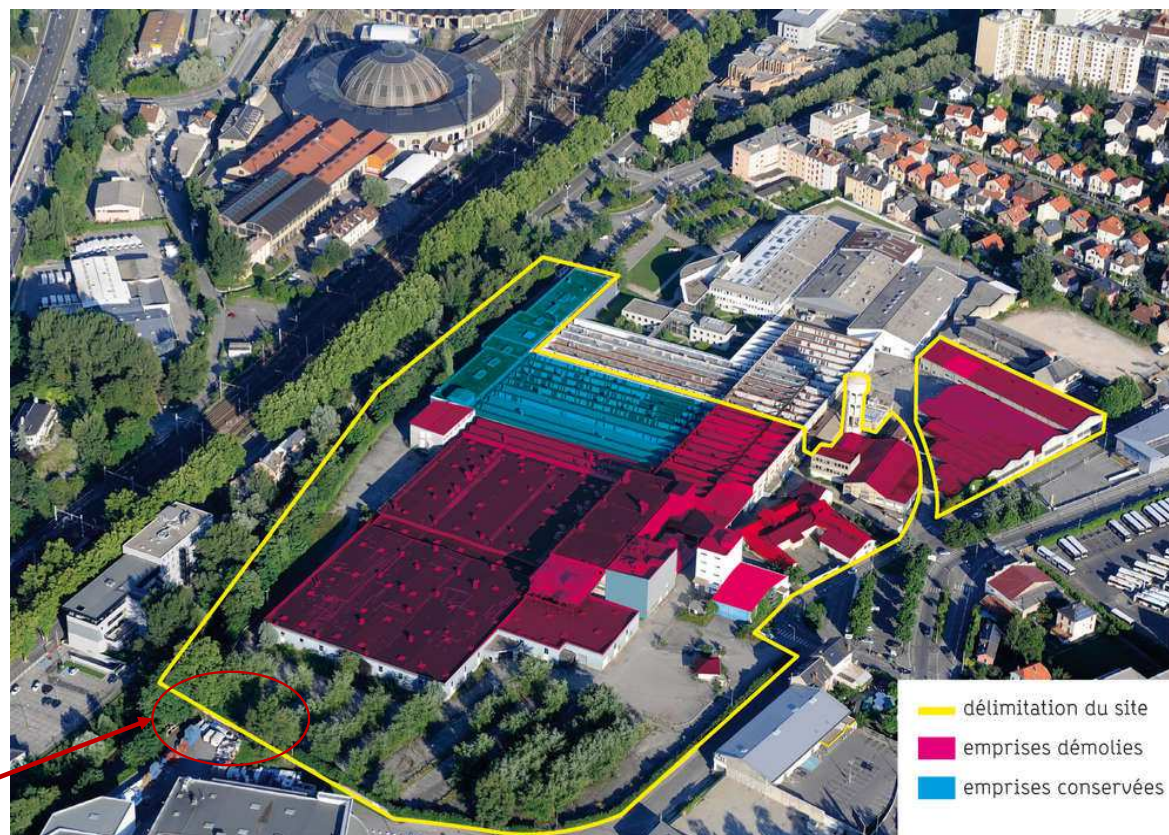
Éléments de synthèse (2/2)

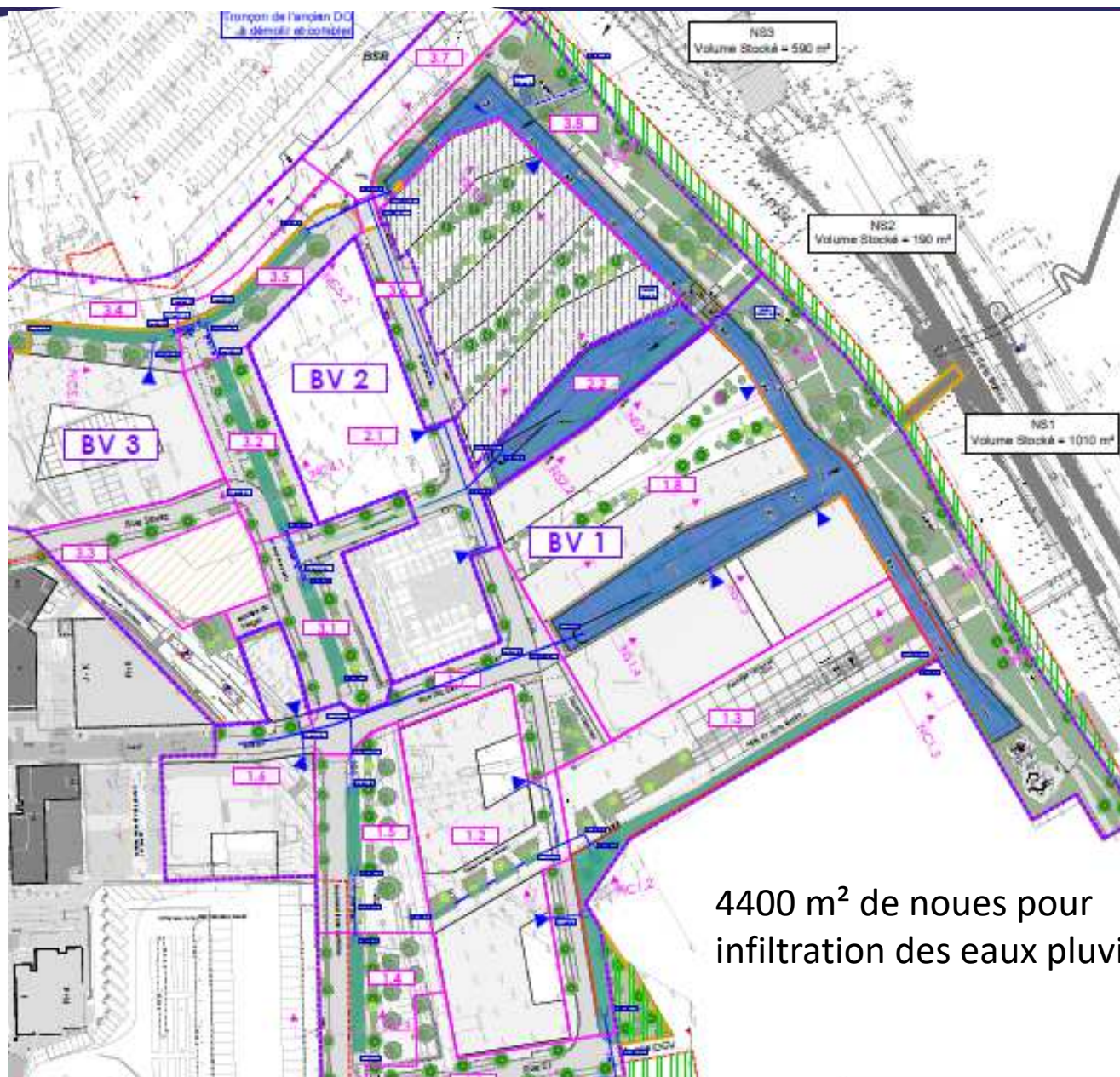
- 4 appels à projets 2019-2020 « Assises et changement climatique » lancés à l'été et l'automne 2019 :
 - « Ecole, collège, lycée, université : aménagez un coin de verdure pour la pluie »
 - Zones humides clés pour l'eau et l'adaptation au changement climatique
 - « Economies d'eau : réduisons la consommation d'eau potable »
 - « Valorisation énergie, matières eau » dans les dispositifs épuratoires des industries
- ... ces appels à projets sont prolongés et intégrés dans l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 »
- Le lancement du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux :
 - 30 candidatures reçues sur à l'appel à initiatives lancé début novembre 2019
 - 21 territoires retenus en mars 2020 sur les 5 régions du bassin Rhône-Méditerranée

Aménagement de l'écoquartier Vétrotex à Chambéry : désimperméabilisation et infiltration

- Aménagement de la ZAC Vétrotex porté par Chambéry 2040 (Société publique locale d'aménagement de Grand Chambéry)
- Objectif : collecter l'ensemble des eaux pluviales (toitures et voiries) par des noues végétalisées de collecte et d'infiltration
- Toutes les pluies dont l'occurrence est inférieure à un an sont entièrement infiltrées.
- Pour les pluies plus importantes, les eaux excédentaires sont dirigées vers des noues de stockage avant rejet au milieu superficiel (la Leysse).
- Démarrage des travaux de gestion des eaux pluviales en décembre 2019

Aménagement de l'écoquartier Vétrotex à Chambéry (73)

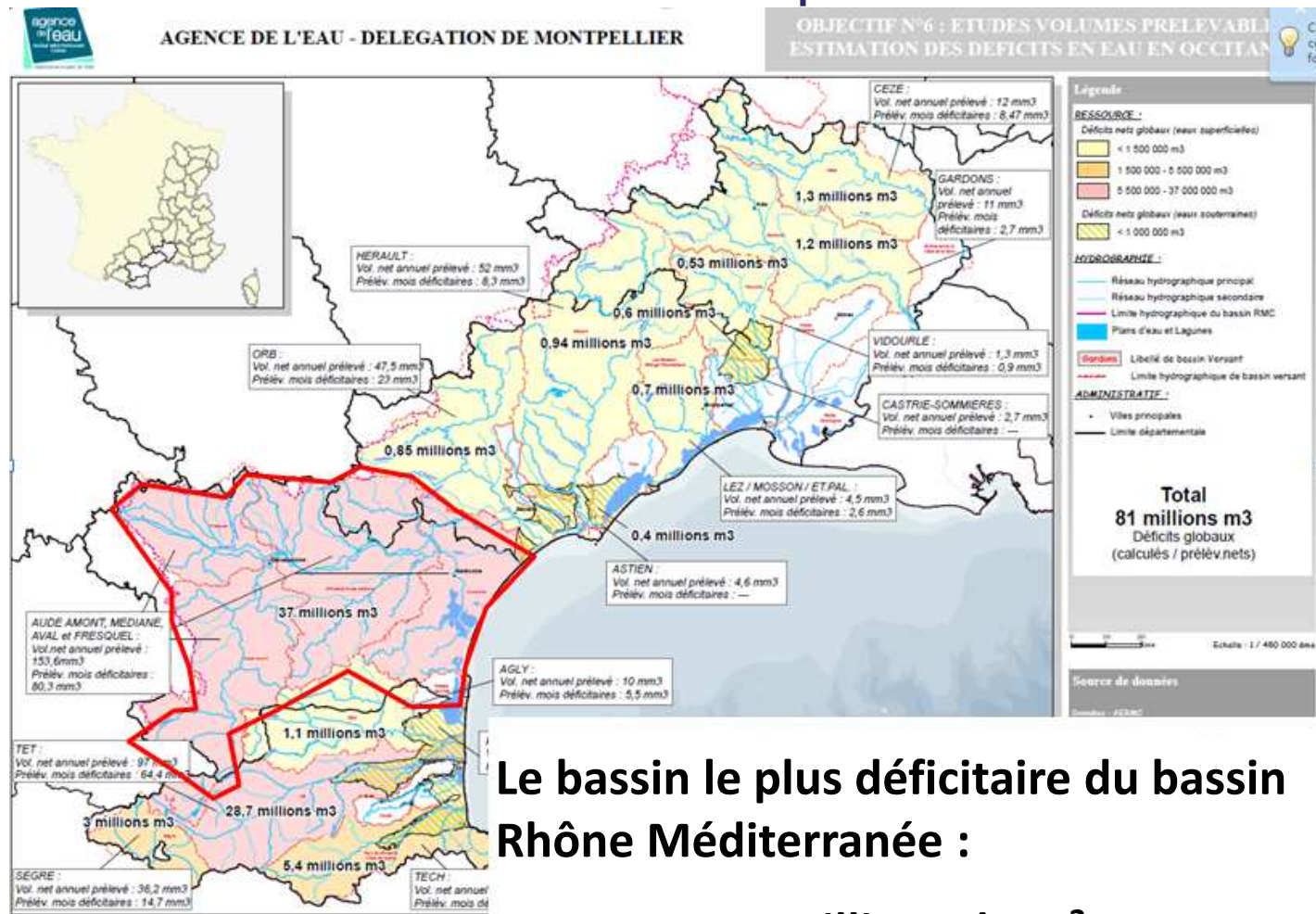




Aménagement de l'écoquartier Vétrotex à Chambéry (73)

- Coût de la gestion des eaux pluviales au sein du projet global d'aménagement : 1 285 710 €
- Taux de subvention de l'agence de l'eau RMC majoré à 70% dans le cadre du contrat du bassin versant du Lac du Bourget signé en 2019
- Subvention apportée par l'agence de l'eau : 899 997 €

Economiser l'eau : l'exemple du bassin de l'Aude



Le plan de gestion de la ressource (PGRE) de l'Aude

- 87 actions
- Un objectif d'économies d'eau de 33 Mm3 sur tous les usages
- Une forte mobilisation des Associations Syndicales Autorisées d'irrigation



Le projet de l' ASA de Marseillette

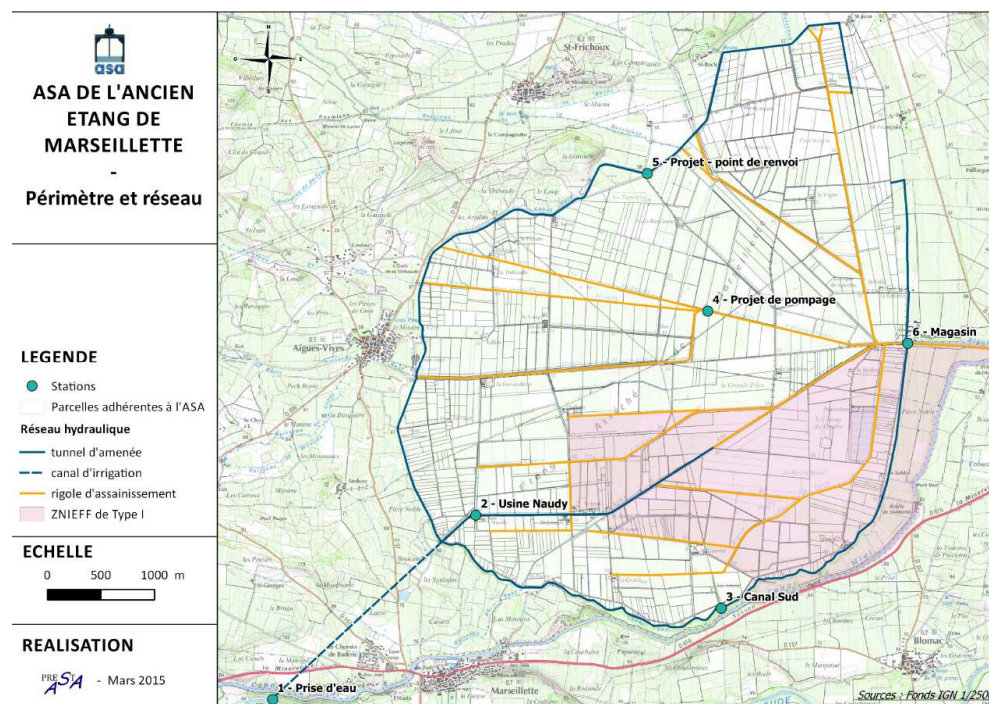


- un périmètre de 1850 ha pour 300 propriétaires
- un prélèvement actuel de plus de 50 millions de m3/an
- Mise œuvre d'un projet de 10 % d'économies d'eau :

Coût : 2 776 808€

Aide Agence : 1 388 404 € (50%)

FEADER : 833 042 €







Dispositions financières : Projets engagés par les agences de l'eau dans le cadre des Assises de l'eau

- PSE Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevins de la Romme
- Projet d'usine AEP Argenton sur Creuse: petit cycle, équipement en ZRR avec enjeu solidarité, appui de la CDC via aquaprêt

Martin GUTTON

Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Etude de préfiguration de PSE *Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines de la Romme*



Augmenter les surfaces de zones humides par une réorientation des cultures en bord de cours d'eau

- **Où ?** : Bassin versant du SMBVAR (Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe)
- **Combien ?** 30 exploitations agricoles ciblées
- **Avec qui ?** Chambre d'agri. Maine-et-Loire, Agrocampus Ouest, LPO, Fédé de pêche, collectivité
- **Attentes :**
 - Augmentation des surfaces de zones humides et de leurs fonctionnalités ;
 - Gain pour la biodiversité par la diversification des habitats d'espèces ;
 - Pérennité des actions de restauration par un dispositif contractuel garantissant une gestion pérenne et de qualité.



Faire jouer la solidarité urbain-rural

Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable d'Argenton sur Creuse (Indre)

Une **réflexion globale** pour répondre aux multiples défis :

- **Amélioration de qualité de l'eau distribuée** : traitement de l'agressivité de l'eau prélevée en rivière (Creuse)
- Création d'une **filière de traitement des boues** plutôt que rejet en rivière
- **Approvisionnement sécurisé des collectivités alentours** par interconnexion
- **Anticipation des effets du changement climatique** sur le débit et la qualité
- **Optimisation financière du syndicat en ZRR** combinant subvention et prêt longue durée

Une **maitrise des coûts** par un réemploi de certaines installations pour faire 20 % d'économie.

Sur une **opération de 3,8 Millions d'euros** :

- subvention de **820 000 euros** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et prêt de 2,8 M€ de la Banque des territoires

Tout en maitrisant le prix de l'eau par une augmentation modérée





Echanges



2- GESTION QUANTITATIVE



2-1 Point de situation hydrologique

Alexandra LEQUIEN

Direction de l'eau et de la biodiversité



Point de situation hydrologique

Mieux anticiper la sécheresse

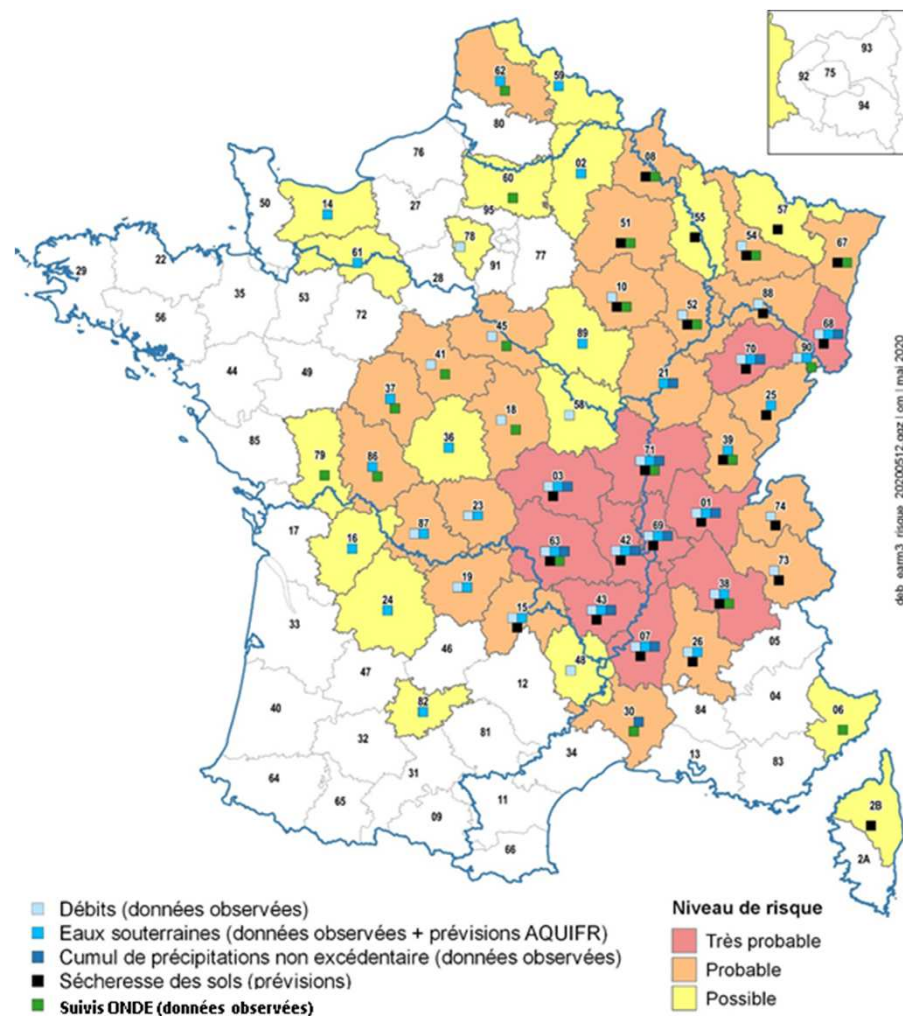
Croisement de données mesurées en début d'été avec des données de prévisions saisonnières

Carte inédite présentée lors du CNE du 14 mai permettant d'identifier les départements qui pourraient plus particulièrement connaître des épisodes de sécheresse cet été (54 départements)

Des incertitudes sur les prévisions saisonnières nécessitant:

- des actualisations régulières à partir des dernières données observées
- la mobilisation de l'expertise des opérateurs et des services de l'état (REX)
- une articulation avec les comités sécheresse

En dépit de cette anticipation et d'un niveau de remplissage des nappes satisfaisant en ce début d'été, d'autres départements ont depuis été identifiés comme faisant l'objet de tensions sur la ressource en eau





Point de situation hydrologique

Etat de la situation hydrologique actuelle

=> Bulletin national de Suivi Hydrologique (BSH) du 9 juillet 2020

-Données Météo-France:

rapport à la normale du cumul des précipitations de septembre 2019 à juin 2020

indicateur de la sécheresse des sols d'avril à juin 2020

-Données BRGM sur le niveau des nappes d'eau souterraine en juin 2020

-Données du SHAPI sur les débits de base en juin 2020

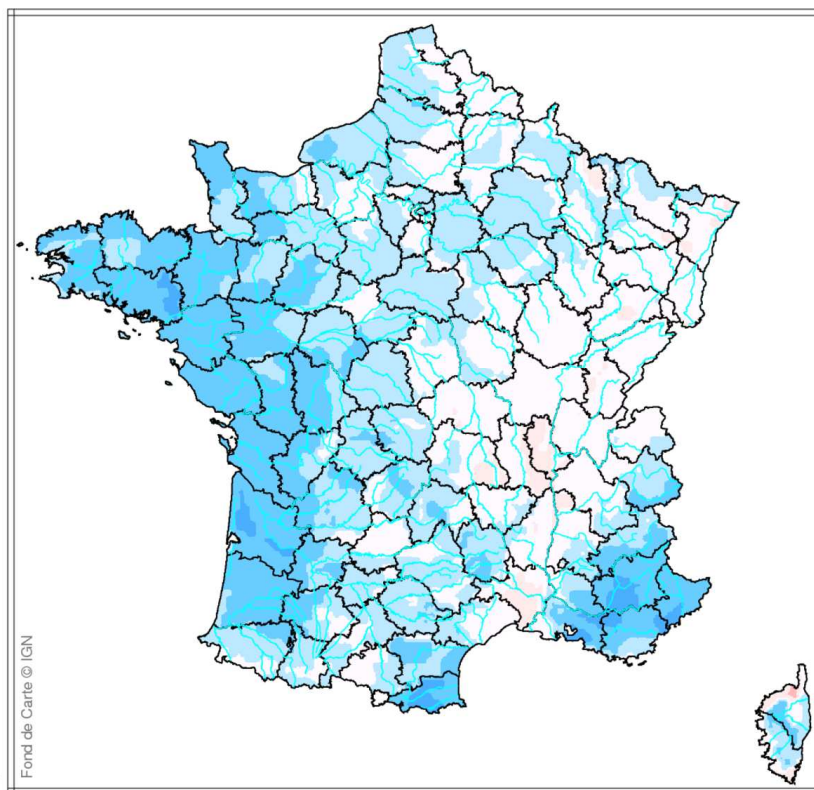
-Données OFB sur l'état de l'écoulement dans les cours d'eau en juin 2020 (réseau ONDE)



Point de situation hydrologique

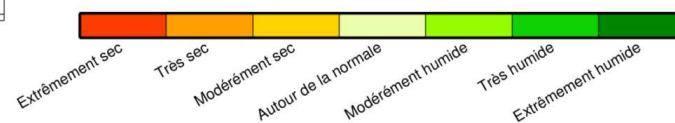
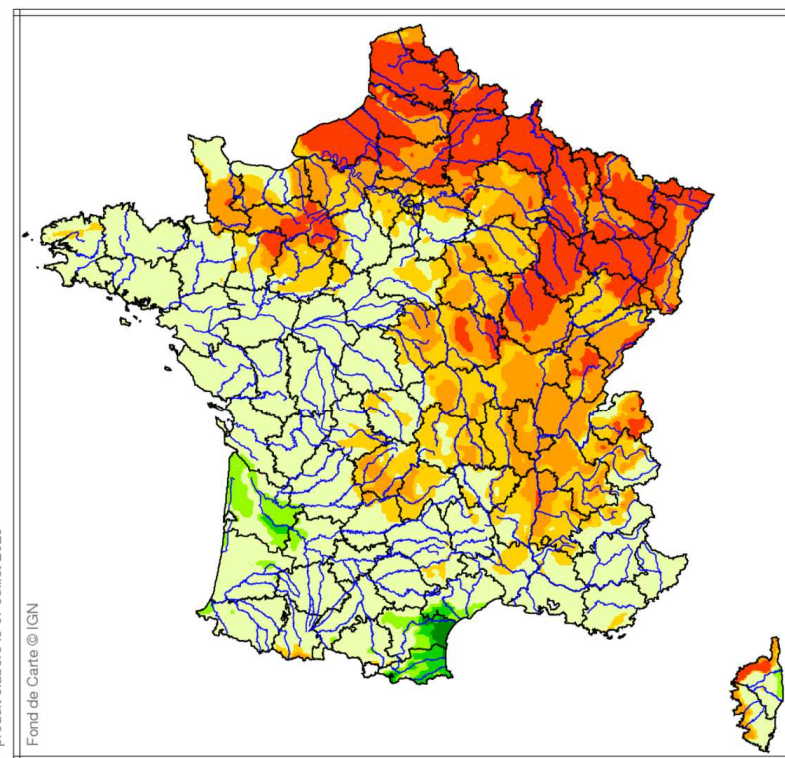
Météo-France

PRECIPITATIONS (sept 2019-juin 2020)



16/07/2020

SECHERESSE DES SOLS (avril-juin 2020)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Point de situation hydrologique

BRGM

NAPPES D'EAU SOUTERRAINE (Juin 2020)

Méthodologie :

Cette carte présente les indicateurs globaux traduisant les fluctuations moyennes des nappes. Ces derniers sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels correspondant à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

L'évolution récente traduit la variation du niveau d'eau du mois échu par rapport aux 2 mois précédents (stable, à la hausse ou à la baisse).

L'indicateur du niveau des nappes traduit quant à lui l'écart à la moyenne de la chronique du mois courant. Il est réparti en sept classes, du niveau le plus bas (en rouge), au niveau le plus haut (en bleu foncé).

Evolution récente des niveaux :

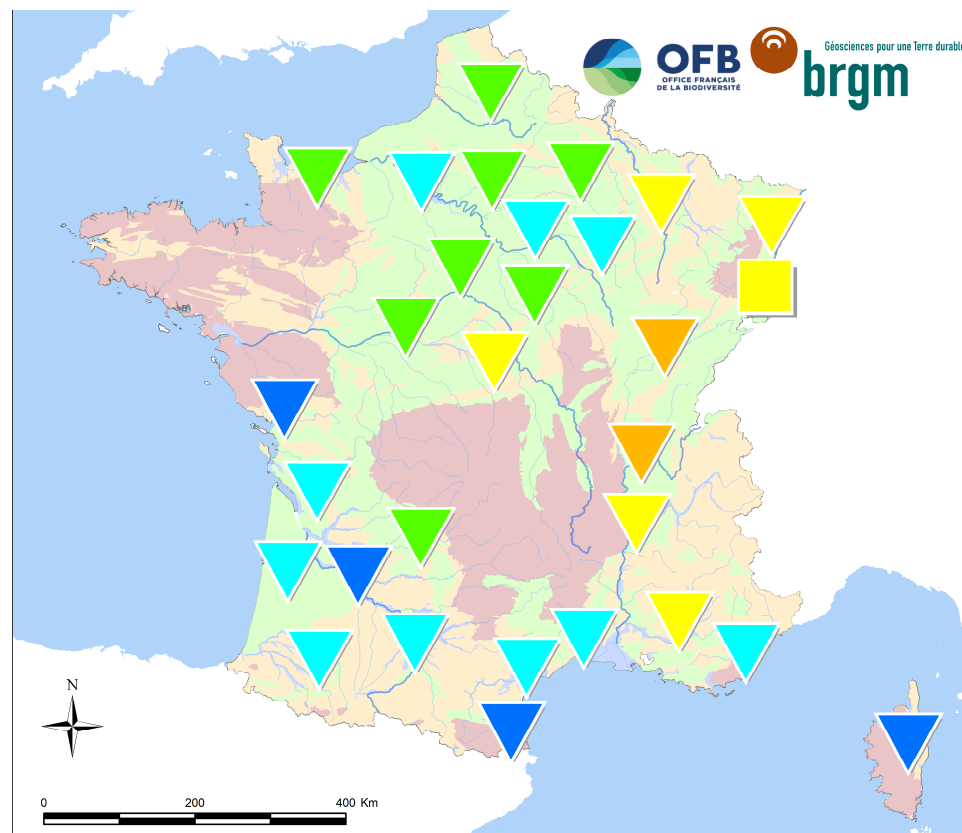
-  En hausse
-  Stable
-  En baisse

Niveau des nappes :

-  Niveaux très hauts
-  Niveaux hauts
-  Niveaux modérément hauts
-  Niveaux autour de la moyenne
-  Niveaux modérément bas
-  Niveaux bas
-  Niveaux très bas

Type d'aquifère :

-  Terrain sédimentaire à nappes de grande capacité
-  Terrain sédimentaire sans grandes nappes
-  Terrain cristallin sans grandes nappes
-  Zones alluviales sans grandes nappes



 **MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Carte établie à partir des données de la banque ADES acquises jusqu'au 30 juin 2020

Source des données : banque ADES www.ades.eaufrance.fr / Fonds topographiques : IGN© - BD CARTO

Réalisation : BRGM, le 09/07/2020

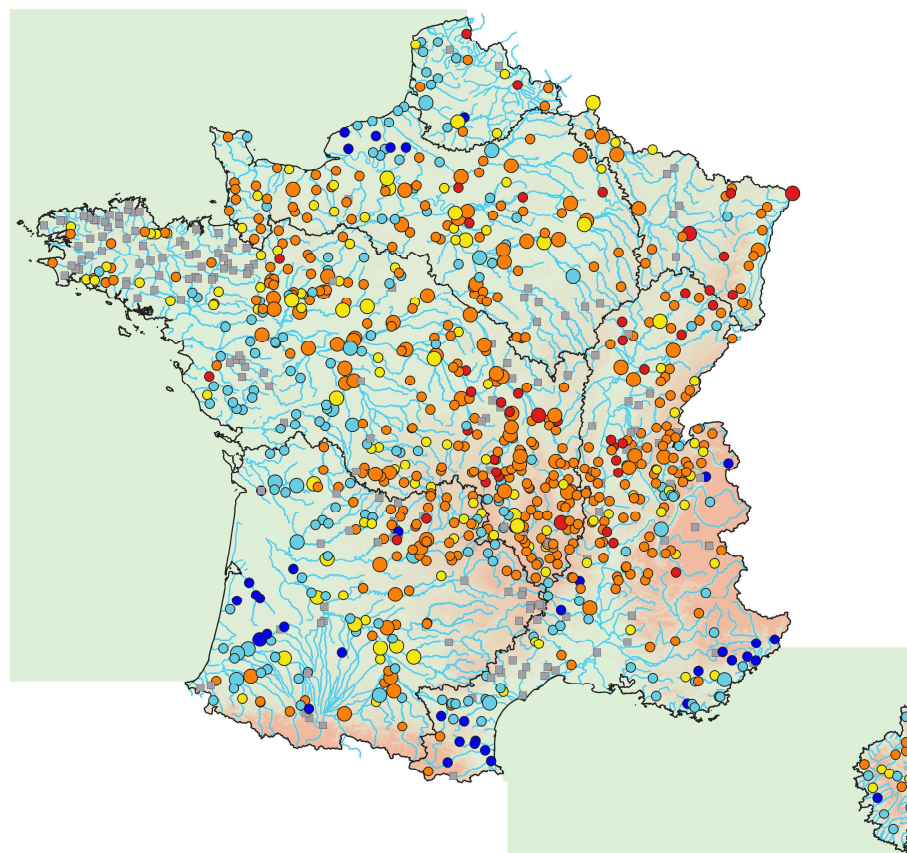
Version : Presse



Point de situation hydrologique

SHAPI

DEBITS DE BASE (Juin 2020)



Légende

Débit de base

(Débit de base ou VCN3 : débit moyen minimal mensuel calculé sur 3 jours consécutifs)

- Absence de données [186]
- Inférieur au décennal sec [46]
- Inférieur au médian [427]
- Proche du médian [130]
- Supérieur au médian [192]
- Supérieur au quinquennal humide [42]

Superficie des bassins versants (km²)

- Inférieure ou égale à 2000
- Supérieure à 2000

Source de données : Banque Hydro / IGN / SANDRE
 @IGN-BD ADMINEXPRESS @2017
 @BBD - Carthage - SANDRE - Cours d'eau et Hydrographie surfacique - édition 2011
 @Banque HYDRO - MTES
 Produit par : MTES/DGPR/SRNH/SCHAPI


**MINISTÈRE
 DE LA TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE**

Liberté
 Égalité
 Fraternité

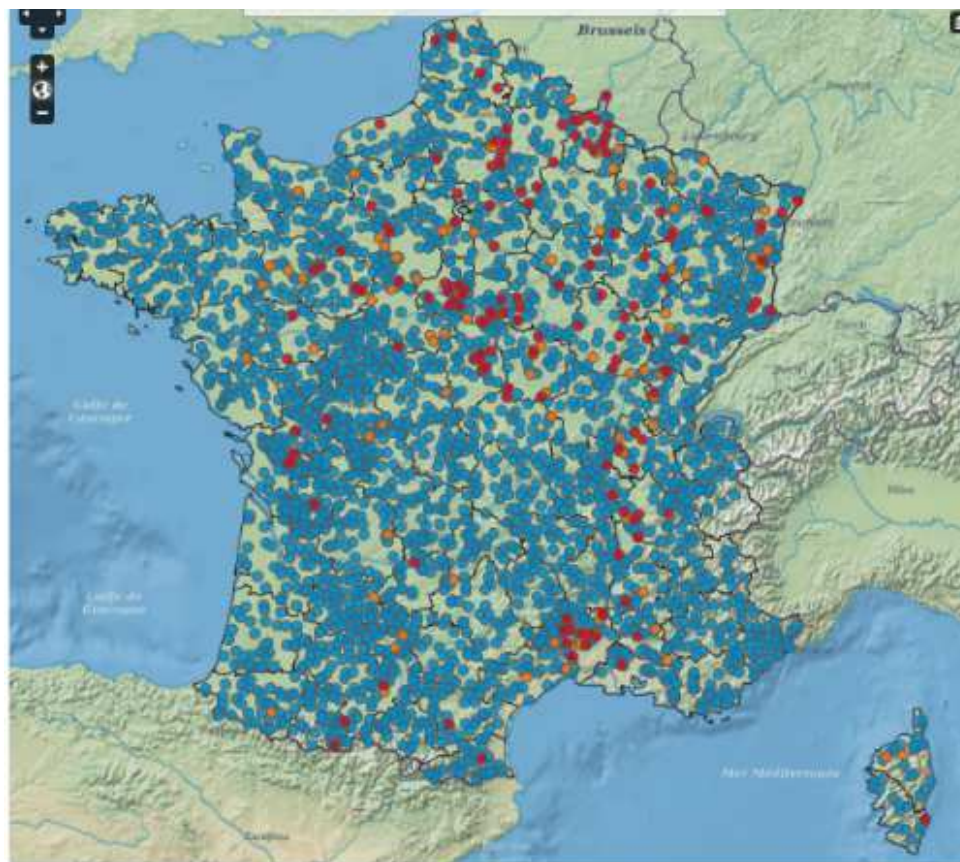
Production réalisée en l'état de la Banque HYDRO
 le 8 juillet 2020



Point de situation hydrologique

OFB

OBSERVATOIRE NATIONAL DES ETIAGES (Juin 2020)



● Ecoulement visible ● Ecoulement non visible ● Assec ● Observation impossible ● Absence de données

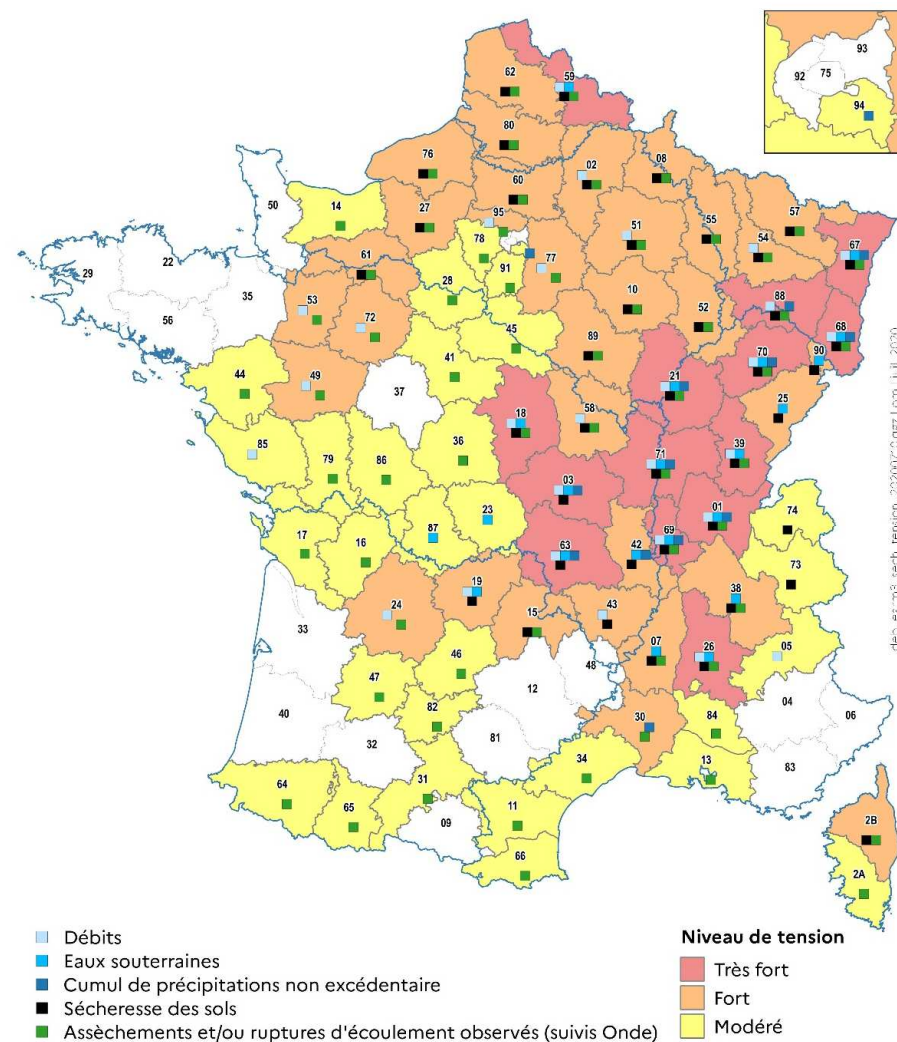


Point de situation hydrologique

SYNTHESE DE LA SITUATION HYDROLOGIQUE TENSIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU (données observées)

-77 départements présentent, sur au moins une partie de leur territoire, des tensions sur la ressource en eau

-4 régions particulièrement impactées: ARA, BFC, GE et HDF

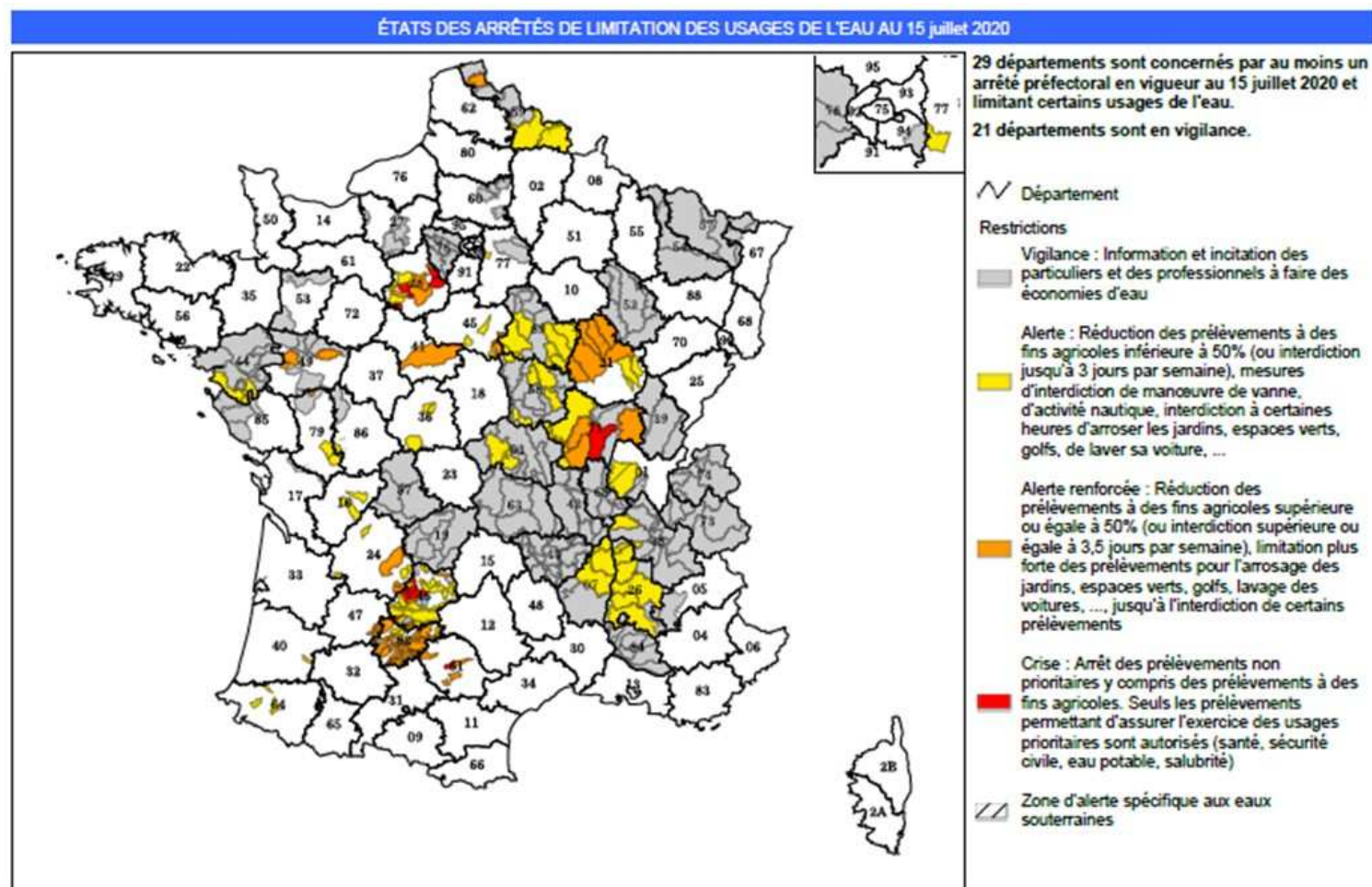




Point de situation hydrologique

Des usages limités par arrêtés préfectoraux dans 29 départements

+ 21 départements en vigilance



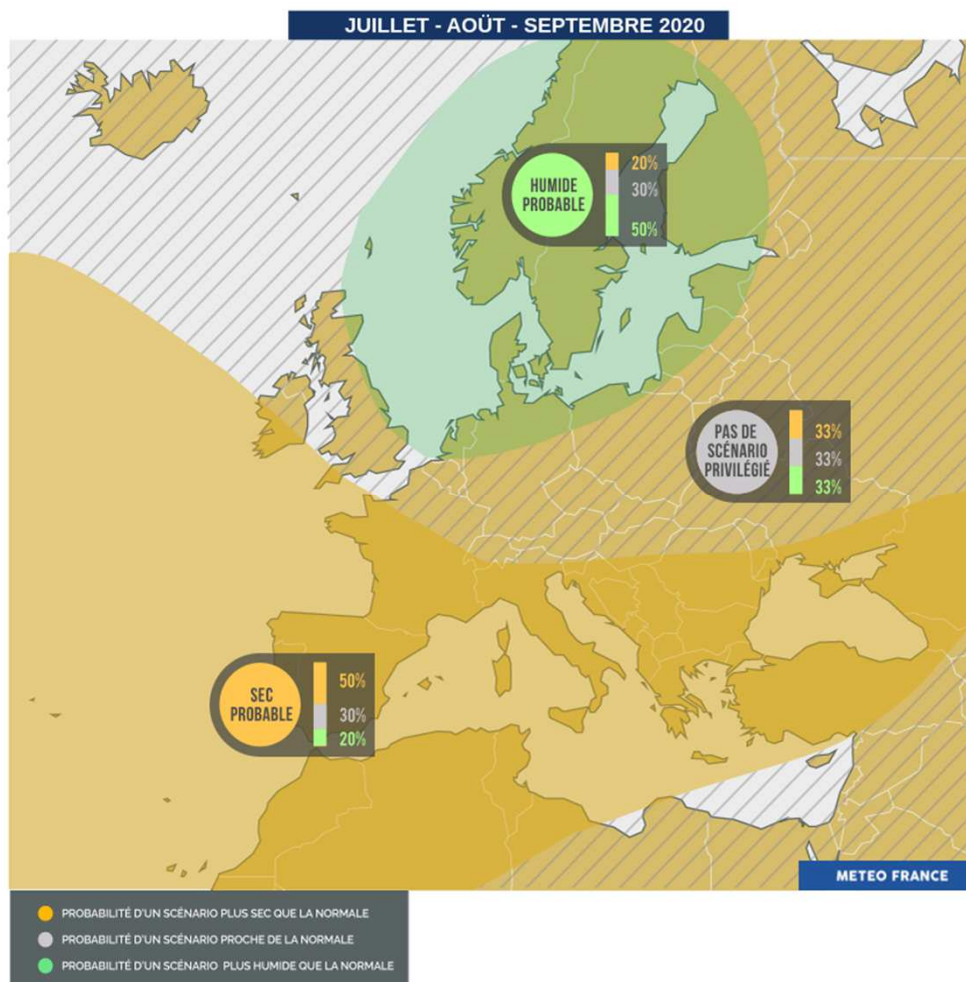


Sur les deux tiers sud-ouest de la France, le trimestre prochain devrait être plus sec que la normale.

Pour les températures, aucune tendance ne se dégage sur la France sauf sur le pourtour méditerranéen qui devrait connaître un trimestre plus chaud que la normale.

Point de situation hydrologique

Météo-France: prévisions saisonnières





2-2 Chantier réglementaire pour une meilleure gestion quantitative

Amélie COANTIC

Sous-directrice Direction de l'eau et de la biodiversité

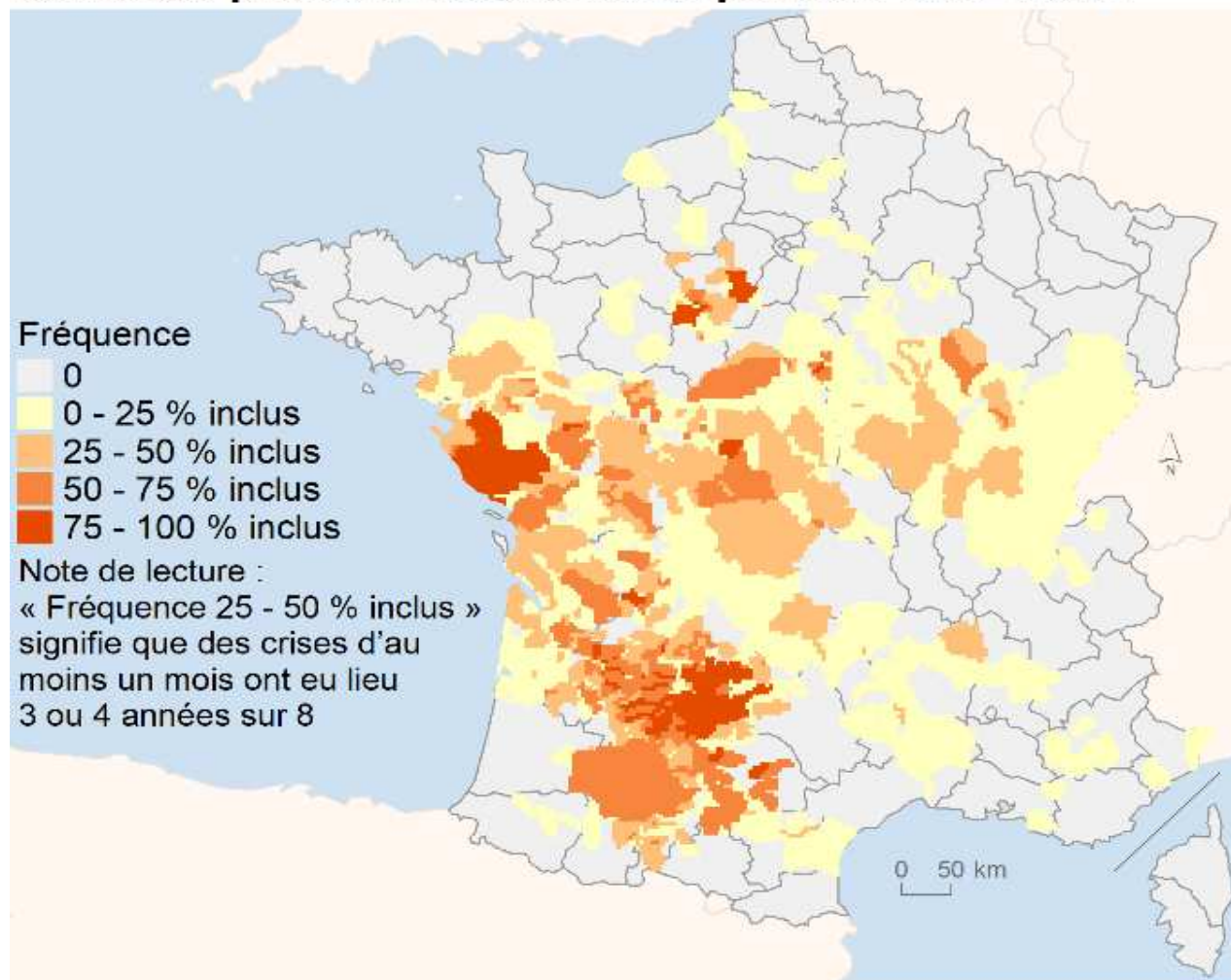


> Des masses d'eaux SOU et SUP déclassées par le déséquilibre ;

> Des situations de crise répétées ;

→ Réflexion sur la gestion quantitative Structurale.

Fréquence des épisodes annuels de restriction de niveau "crise" des usages de l'eau superficielle d'une durée de plus d'un mois sur la période 2012-2019



Source : PROPLUVIA - Ministère en charge de l'environnement - 16/07/2020
Ministère en charge de l'agriculture, 2020. Traitements : SDES, 2020



Gestion quantitative : plusieurs travaux pour améliorer le système

- Plusieurs missions qui ont fait des recommandations :
 - Travail de la cellule d'expertise du préfet Bisch,
 - Commission de suivi hydrologique du CNE et d'autres GT (discussions autour de l'instruction de mai 2019)
 - Rapport CGEDD sur la sécheresse de 2019,
 - Rapport parlementaire Tuffnel/Prud'homme sur les pénuries d'eau
 - Rapport à venir sur les OUGC (Organismes uniques de gestion collective)
- Retex des situations locales :
 - Notamment annulations de certaines AUP (autorisations uniques de prélèvements),

→ Cohérence des outils réglementaires mais Amélioration de leur mise en œuvre Point d'évolution réglementaire pour plus d'efficacité....



Gestion quantitative : chantiers réglementaires 2020/2021

- Concerne l'ensemble des thématiques et s'accompagne de travaux non réglementaire :
 - **Prélèvements** : Renforcer la **connaissance** des prélèvements et faciliter la remontée d'informations, (augmentation des fréquences, notamment en restriction) ; Analyser l'intérêt de faire évoluer le régime de déclaration des forages domestiques
→ Réforme des IOTA
 - **Sécheresse** : Renforcer le rôle d'harmonisation de l'arrêté d'orientations du PCB ; faire évoluer la notion de « seuils d'alerte » ; moderniser les conditions de publicité ;
 - **ZRE** : Accélérer la prise des arrêtés (PCB compétent ?)
 - **OUGC et PAR** : Moderniser en simplifiant et complétant : clarification des formats des PAR, harmonisation des procédures + cf recommandations du rapport CGEDD/CGAER à venir
 - **AUP** : clarifier les notions et la **présentation des volumes par périodes et ressources (cf diapo suivante)**

→ Décret gestion quantitative à l'étude

- Le GT PTGE contribuera aux réflexions sur ces réformes



Gestion quantitative : focus sur la modernisation des AUP – GT PTGE

- Éléments de consolidation des AUP à droit constant (contenu des études d'impacts et clarté des arrêtés) ;
- Éléments d'évolution réglementaire possibles pour améliorer les systèmes :
 - **Consensus sur certains grands principes de réformes réglementaires sur l'AUP:**
 - cadrage de la **gouvernance des « volumes prélevables »** (validation SAGE ou PCB) ;
 - **répartition du volume annuel par période** (étiage/hautes eaux) **et par ressources** (Eaux souterraines, cours d'eau et nappes, stockages-soutien d'étiage) ;
 - **précision sur la dimension de programme de retour à l'équilibre des AUP** qui peuvent, de manière transitoire, autoriser des volumes estivaux supérieurs aux volumes prélevables estivaux, le temps de mettre en place les mesures de substitution ;
 - sur une **articulation plus explicite entre les AUP et les autorisations ou déclarations des retenues** qui y sont liées,
 - **Points à approfondir ou en désaccord:**
 - niveau « juridique » d'articulation entre PTGE et AUP
 - dimension hivernale des volumes : déterminer les « volumes disponibles » ou se limiter à déterminer l'impact des volumes hivernaux couvrant les besoins définis et partagés
 - intégrer une souplesse d'adaptation de l'AUP à la réalité hydro et connaissances : durée courte d'AUP et renouvellements (simples) ou durée moyenne et clauses de revoyure ou adaptation annuelle des volumes et périodes des prélèvements



Conclusion

Prochaines séances du CNE :

Jeudi 8 octobre 2020

Jeudi 10 décembre 2020



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

16/07/2020

